

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES



DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

DIRECTION DES ASSURANCES



RAPPORT ANNUEL DU MARCHÉ IVOIRIEN DES ASSURANCES

EXERCICE 2018

Édité en
août 2020

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
INTRODUCTION	3
1^{ère} PARTIE : GÉNÉRALITÉS, RÉGLEMENTATION ET ACTIVITÉS MENÉES AU COURS DE L'EXERCICE	5
I. GÉNÉRALITÉS	7
1. Environnement économique ivoirien.....	7
2. Missions de la Direction des Assurances	7
3. Quelques informations utiles	8
II. ÉVOLUTION DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES	9
III. PRINCIPALES ACTIVITÉS MENÉES AU COURS DE L'EXERCICE	10
1. Agréments des acteurs.....	10
2. Activités de contrôle des entreprises d'assurances	10
3. Autres activités.....	11
2^{ème} PARTIE : OPÉRATIONS DES COURTIER ET SOCIÉTÉS DE COURTAGE	13
I. PRODUCTION PAR BRANCHE	15
II. CONTRIBUTION DES COURTIER DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES DES COMPAGNIES.....	16
III. COMMISSIONS SERVIES.....	17
3^{ème} PARTIE : OPÉRATIONS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE VIE	19
I. CHIFFRE D'AFFAIRES.....	21
II. PRIMES CÉDÉES AUX RÉASSUREURS	21
III. FRAIS GÉNÉRAUX ET COMMISSIONS SERVIES AUX INTERMÉDIAIRES.....	23
1. Frais généraux.....	23
2. Commissions servies aux Intermédiaires	24
IV. PRESTATIONS	24
V. RÉSULTAT D'EXPLOITATION	25

4^{ème} PARTIE : OPÉRATIONS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE NON-VIE	27
I. CHIFFRE D'AFFAIRES.....	29
II. PRIMES CÉDÉES AUX RÉASSUREURS.....	29
III. FRAIS GÉNÉRAUX ET COMMISSIONS SERVIES AUX INTERMÉDIAIRES.....	31
1. Frais généraux.....	31
2. Commissions servies aux intermédiaires	32
IV. SINISTRALITÉ ET RATIO COMBINÉ	33
1. Rapport de sinistres à primes (S/P).....	33
2. Ratio combiné.....	34
V. RÉSULTAT D'EXPLOITATION	35
5^{ème} PARTIE : SOLVABILITÉ DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES	37
I. PRODUITS FINANCIERS	39
1. Produits financiers vie	39
2. Produits financiers non vie	39
II. COUVERTURE DES ENGAGEMENTS	40
III. MARGE DE SOLVABILITÉ	43
IV. TRÉSORERIE	44
CONCLUSION.....	45
ANNEXES.....	46

INTRODUCTION

Conscients du rôle combien important du secteur financier dans une économie nationale, les États membres de l'UEMOA ont pris une option sérieuse, à travers la BCEAO, pour une inclusion financière dans la zone.

À cet effet, des initiatives ont été prises, notamment l'élaboration de la stratégie régionale de l'inclusion financière 2019-2024 et l'organisation dans l'union d'une semaine de l'inclusion financière en 2018.

Au plan national, il a été créé l'Agence de Promotion de l'Inclusion Financière en Côte d'Ivoire (APIF-CI) en vue d'assurer la promotion et favoriser l'inclusion financière effective des populations cibles.

Le marché des assurances a également saisi cette opportunité pour se rapprocher davantage des assurables par l'organisation des journées nationales de l'assurance.

Outre cette activité spécifique, le marché a mené ses activités classiques qui sont mentionnées dans le présent rapport en cinq parties :

- ✓ Généralités, réglementations et activités menées au cours de l'exercice ;
- ✓ Opérations des intermédiaires d'assurance ;
- ✓ Opérations des compagnies d'assurance vie ;
- ✓ Opérations des compagnies d'assurance non vie ;
- ✓ Solvabilité des sociétés d'assurance.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES



DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

LE TRÉSOR PUBLIC CERTIFIÉ, C'EST :

- ✓ Gérer selon les normes internationales de la Qualité ;
- ✓ Accroître la satisfaction des usagers/clients et des partenaires ;
- ✓ Renforcer la confiance des usagers/clients et des partenaires ;
- ✓ Garantir la qualité de la signature de l'État.

« Je suis certifié, je fais encore mieux mon travail »

1^{ère} PARTIE

**GÉNÉRALITES,
RÈGLEMENTATION ET
ACTIVITÉS MENÉES AU
COURS DE L'EXERCICE**

LE TRÉSOR PUBLIC IVOIRIEN



Une administration performante
au service du **développement**

I. GÉNÉRALITÉS

1. Environnement économique ivoirien

Les indicateurs présentés dans cette partie sont issus des huitième et neuvième éditions du rapport semestriel de la Banque Mondiale sur la situation économique en Côte d'Ivoire.

L'économie ivoirienne est dans une phase de croissance depuis la sortie de crise postélectorale de 2011. Le taux de croissance de l'année 2018 est de 7,4%.

L'inflation a été maîtrisée avec un taux de 0,3% grâce à une politique monétaire assez prudente sous l'égide de la BCEAO. On note trois principaux facteurs qui expliquent cette stabilité des prix :

- ✓ le maintien des prix des produits de première nécessité ou de grande consommation ;
- ✓ la baisse des prix des télécommunications ;
- ✓ la faible augmentation du prix du carburant.

Comme les années précédentes, le secteur privé a joué un rôle assez primordial dans cette croissance avec des disparités à l'intérieur des sous-secteurs.

Le secteur agricole a connu un ralentissement d'activités, notamment au niveau des cultures de rente comme le cacao et l'anacarde qui ont augmenté respectivement de 4 % et de 7 % en 2018 contre 24 % et 9 % en 2017.

En ce qui concerne le secteur des assurances, la croissance est restée constante. Le taux de croissance du chiffre d'affaires est de 7,55% en 2018 contre 8,77% en 2017. Le chiffre d'affaires du marché est passé de 335,22 milliards en 2017 à 360,53 milliards en 2018. La part des sociétés vie est de 155,05 milliards contre 150,49 en 2017, soit une hausse de 3,04% alors que les compagnies non vie ont produit 205,47 milliards contre 184,74 milliards en 2017, soit une augmentation de 11,22%.

2. Missions de la Direction des Assurances

La Direction des Assurances est une administration centrale du Ministère de l'Économie et des Finances placée sous l'autorité directe du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique.

Selon les articles 1 et 2 de l'arrêté N° 0036/MEF/DGTCP/DEMO du 9 février 2017 portant organisation et fixant ses attributions, la Direction des Assurances est chargée d'une manière générale de la conception de la politique de l'État en matière d'assurance, de micro assurance et de réassurance.

À ce titre, elle est chargée de :

- ✓ concevoir les textes législatifs et réglementaires, préparer les accords et les traités en relation avec les institutions et organismes internationaux en matière d'assurance et veiller à leur application ;
- ✓ étudier les dossiers de demande d'agrément présentés par les entreprises d'assurance et de capitalisation ainsi que par les cabinets, les sociétés de courtage, les agents généraux et autres intermédiaires d'assurance voulant opérer sur le territoire national ;
- ✓ effectuer le contrôle juridique, financier et technique des entreprises d'assurances, des courtiers et autres intermédiaires d'assurance, dans le but de veiller au respect du code CIMA ;
- ✓ assurer la surveillance du marché des assurances et de la réassurance, effectuer les études de son évolution et de l'orientation à donner au réemploi des fonds collectés en fonction des intérêts des assurés et bénéficiaires de contrats d'assurances, de la collectivité nationale en tenant compte des répercussions sur le marché financier ;

- ✓ servir de liaison avec les institutions étrangères et les organismes internationaux, dans les secteurs de l'assurance et de la réassurance ;
- ✓ faire le contrôle des experts en assurance, des courtiers et autres intermédiaires ;
- ✓ élaborer et diffuser les statistiques du marché des assurances.

La Direction des Assurances est dirigée par un Directeur nommé par décret ; elle est organisée en trois sous-directions :

- la sous-direction du Contrôle des sociétés d'Assurances.
- la sous-direction du Contrôle des Intermédiaires d'Assurances ;
- la sous-direction des Agréments, des Études et des statistiques.

3. Quelques informations utiles

La réglementation applicable en matière d'assurance en Côte d'Ivoire est le code des assurances des États membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA), généralement appelé «Code CIMA».

L'exercice des activités d'une société d'assurance (mutuelle ou société anonyme), est subordonné à l'obtention d'un agrément délivré par le Ministre en charge des assurances après avis conforme de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA).

Il est important de souligner que le règlement N°007/CIMA/PCMA/CE/2016 du 08 avril 2016 porte le capital social minimum des sociétés anonymes à cinq (05) milliards et à trois (03) milliards pour les sociétés mutuelles d'assurances.

Au cours de l'exercice 2018, trente-trois (33) sociétés d'assurances dont douze (12) dans les branches vie et vingt-et-une (21) dans les branches non vie ont exercé sur le marché. L'agrément a été retiré à une société non vie au cours de l'exercice.

Pour ce qui est des intermédiaires, en fin d'exercice 2018 on dénombre sur le marché :

- ✓ deux cent quatre-vingt-trois (283) courtiers ;
- ✓ huit cent trente-sept (837) agents d'assurances dont cinquante-quatre (54) agents généraux, sept cent quarante (740) agents mandataires et quarante-trois (43) agents de banques et établissements financiers.

Les agents généraux et les courtiers doivent justifier d'une garantie financière d'un montant minimal de dix (10) millions de francs CFA ou d'une police d'assurance pour cette garantie financière (article 525 du code CIMA).

Le marché dispose également de quatre (04) organismes particuliers d'assurances, à savoir :

- le Fonds de Garantie Automobile (FGA) qui a pour objet d'indemniser les victimes d'accident de la circulation lorsque le véhicule responsable n'est pas assuré ou lorsque le responsable de l'accident n'est pas connu.

- le pool de coassurance en responsabilité civile des véhicules terrestres à moteur dans le domaine du transport public de voyageurs dénommé Pool TPV ; ce pool a pour objet principal de lutter contre la sous-tarification des risques TPV à travers une centralisation de la production et de la gestion des sinistres.

- la carte brune qui est un système mis en place par les États membres de la CEDEAO partageant les frontières terrestres en vue de faciliter la circulation des biens et des personnes. Elle permet de

gérer les sinistres transfrontaliers par l'intermédiaire des bureaux nationaux ouverts dans les États membres ;

- le Centre Professionnel de Formation en Assurances (CPFA) qui a pour mission d'assurer la formation et le renforcement des capacités des agents et cadres moyens des entreprises et organismes d'assurances ; il assure également le relais entre l'Institut International des Assurances (IIA) dont il dépend au niveau pédagogique et la profession des assureurs en vue de recueillir les informations nécessaires et les besoins de formation ou de recyclage.

Le marché est doté de deux (02) associations professionnelles :

- l'Association des Sociétés d'Assurances de Côte d'Ivoire (ASA-CI) qui regroupe les sociétés d'assurances du marché, des réassureurs, le Fonds de Garantie Automobile (FGA) et la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) ;
- l'Association Nationale des Courtiers d'Assurance et de Réassurance de Côte d'Ivoire (ANCARCI).

Ces deux associations qui œuvrent pour le développement de leurs activités et pour la défense des intérêts des membres, participent aux côtés de la Direction des Assurances à une concertation permanente sur les problématiques du secteur.

II. ÉVOLUTION DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Au cours de l'exercice 2018, dans le cadre des réformes du secteur, le Conseil des Ministres des Assurances a pris quelques règlements, à savoir :

- ✓ Règlement N° 002/CIMA/PCMA/PCE/2018 du 12 avril 2018 modifiant et complétant le régime financier applicable aux organismes d'assurance : ce règlement vient instituer la provision de gestion qui fait partie des provisions techniques correspondant aux opérations d'assurance sur la vie et aux opérations de capitalisation ; elle est destinée à couvrir les charges de gestion et d'acquisition futures des contrats non couvertes ailleurs ;
- ✓ N° 003/CIMA/PCMA/PCE/2018 du 12 avril 2018 modifiant et complétant le régime du contrat d'assurance relative à la prescription : ce règlement vient porter la prescription de 5 à 10 ans dans les contrats d'assurances sur la vie, et dans les contrats d'assurances contre les accidents atteignant les personnes, lorsque les bénéficiaires sont les ayants-droit de la victime décédée ;
- ✓ N° 006/CIMA/PCMA/PCE/2018 du 12 avril 2018 modifiant et complétant certaines dispositions relatives aux sanctions. Ce règlement modifie les modalités de sanctions des entreprises d'assurances et de publication des sanctions infligées aux entreprises et/ou aux dirigeants d'entreprises d'assurances dans l'espace CIMA ;
- ✓ Règlement d'application N° 01/R/CIMA/SG/2018 du 28 avril 2018 : il fixe les obligations et les modalités d'information pour les entreprises d'assurances au Secrétariat général de la CIMA et au Ministre en charge des assurances dans le cadre de la mise en œuvre du règlement N°007/CIMA/PCMA/CE/2016 du 08 avril 2016 modifiant et complétant les articles 329-3 et 330-2 du code des assurances relatifs au capital social minimum des sociétés anonymes d'assurance et du fonds d'établissement des sociétés d'assurance mutuelles ;
- ✓ Règlement d'application N° 02/R/CIMA/SG/LBB/2018 du 21 juillet 2018 relatif aux articles 64-1 et 65-1 6) du code des assurances sur l'affichage des frais sur primes des contrats d'assurances vie ou de capitalisation : il s'agit de garantir une meilleure information des assurés et bénéficiaires de contrats ;
- ✓ N° 007/CIMA/PCMA/PCE/2018 du 5 octobre 2018 relatif à certaines dispositions du code des assurances : ce règlement vient notamment compléter les mentions du contrat d'assurance d'une part et d'autre part définir les modalités de liquidations des sommes non réclamées.

III. PRINCIPALES ACTIVITÉS MENÉES AU COURS DE L'EXERCICE

1. Agréments des acteurs

Au cours de l'exercice 2018, un (1) agrément a été délivré à une nouvelle société et une (1) extension d'agrément à une (1) autre société en exercice. Dans le même temps la totalité des agréments a été retirée à une (1) société d'assurance. Cette décision de retrait a été prononcée lors de la 92ème session ordinaire de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances, tenue du 16 au 21 juillet 2018 à N'Djaména en République du Tchad.

Pour ce qui est des courtiers, au cours de l'année 2018, quarante-sept (47) agréments ont été délivrés dont une (1) extension d'agrément. L'agrément a été retiré à un courtier pour des raisons diverses. Au 31 décembre 2018, on dénombre 283 courtiers en exercice sur le marché.

En dehors des courtiers, cinq cent quarante-trois (543) cartes professionnelles ont été délivrées aux autres intermédiaires, réparties comme suit :

- ✓ trente-et-une (31) aux agents généraux dont dix-huit (18) renouvellements de cartes arrivées à échéance ;
- ✓ quatre cent soixante-neuf (469) aux agents mandataires dont vingt-sept (27) renouvellements ;
- ✓ quarante-trois (43) cartes professionnelles aux agents des banques et établissements financiers.

2. Activités de contrôle des entreprises d'assurances

Au cours de l'exercice 2018, huit (8) sociétés d'assurances ont été contrôlées sur place aussi bien par la Direction des Assurances que conjointement avec le Secrétariat Général de la CIMA.

Aussi, convient-il de noter que dans la mise en œuvre de son plan d'actions 2018, la Direction des Assurances a effectué une mission de contrôle relative à l'assainissement du réseau des intermédiaires à l'intérieur du pays. A cet effet, treize (13) localités ont été parcourues par trois (03) brigades de contrôle du 13 au 25 août ; il s'agit de :

- ✓ Axe 1 : Adzopé, Abengourou, Agnibilékro, Bondoukou ;
- ✓ Axe 2 : Bouaflé, Daloa, Duékoué, Guiglo ;
- ✓ Axe 3 : Divo, Lakota, Gagnoa, Soubré, Méagui.

Dans le cadre des mesures préconisées par la Commission Régionale de Contrôle des Assurances, la Direction des Assurances a fait le suivi de quatre (4) compagnies placées sous surveillance permanente et deux (2) autres sous administration provisoire.

Les dossiers annuels des sociétés d'assurance ont été examinés en vue de l'élaboration du présent rapport d'activités du marché. Le rapport de synthèse issu de ces contrôles sur pièces a permis de mettre en exergue les insuffisances dans le remplissage et la transmission des états annuels par les compagnies d'assurances.

Par ailleurs, l'article 559 du code CIMA stipule que les agents généraux, les courtiers et les sociétés de courtage d'assurance doivent transmettre à l'autorité de tutelle un compte courant trimestriel qui retrace les différentes opérations avec chaque compagnie d'assurance. Ces comptes courants, qui font l'objet d'une validation contradictoire des compagnies d'assurances, doivent être transmis à la Direction des Assurances dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de la fin du trimestre, soit au plus tard le 30 avril, le 31 juillet, le 31 octobre et le 31 janvier.

En 2018, la synthèse des rapports de contrôle sur pièces des comptes courants fait ressortir les insuffisances suivantes :

- ✓ dans la grande majorité, le délai réglementaire de transmission des comptes rendus trimestriels n'est pas respecté ;
- ✓ les comptes rendus transmis ne sont pas exhaustifs ;
- ✓ les comptes rendus transmis ne sont pas bien renseignés ;
- ✓ des comptes rendus ne sont pas validés par les compagnies d'assurances.

3. Autres activités

En 2018, le marché ivoirien des assurances a connu des activités dont les principales méritent d'être relevées :

a. Etats généraux de l'assurance en zone CIMA

Le premier trimestre de l'année 2018 a été principalement marqué par la tenue à Abidjan des états généraux de l'assurance en zone CIMA du 7 au 9 mars. Il s'est agi d'assises au cours desquelles les acteurs de la zone CIMA ont fait le point de l'évolution de l'assurance. Ils ont relevé les entraves liées au développement du secteur des assurances et ont fait des recommandations

b. Application du tarif minimum en assurance de la responsabilité civile automobile

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'arrêté N°001/MEMEF/DGTCP/DA du 13 janvier 2003 fixant le tarif minimum de l'assurance Responsabilité Civile des véhicules terrestres à moteur, de leur remorque et semi-remorque, deux (02) actes ont été posés.

D'abord, le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique a signé une circulaire en vue d'alléger certaines dispositions qui rendent difficile la mise en œuvre de l'arrêté suscité, notamment le retrait de la zone de circulation dans les critères déterminants de la prime. Ensuite les compagnies d'assurance qui pratiquent la branche automobile ont signé une convention devant le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique pour une application effective du tarif minimum de la garantie responsabilité civile en assurance automobile.

c. Salon Africain des Assurances (SADA)

Du 27 au 29 septembre, le groupe ORASSU a organisé la deuxième édition du Salon Africain des Assurances (SADA) à Abidjan. Placé sous le parrainage du Ministre de l'Economie et des Finances, cet événement a vu la participation de la Direction des Assurances (DA), de la Direction des Etablissements de Crédit et des Finances Extérieures (DECFINEX) et de la Direction de la Réglementation et de la Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés (DRSSFD).

Le but de ce salon était d'emmener les acteurs à prendre part à la régulation du secteur en vue de relever l'image de l'assurance.

d. Activités de l'African Risk Capacity (ARC)

Il faut rappeler que la Côte d'Ivoire a adhéré à la mutuelle panafricaine dénommée African Risk Capacity (ARC), créée par l'Union Africaine (UA) qui est une assurance visant à aider les États membres à réduire les effets des phénomènes météorologiques extrêmes et des catastrophes naturelles.

Dans le cadre des travaux du groupe de travail de l'ARC Côte d'Ivoire, deux (2) ateliers ont été organisés.

Le premier s'est tenu du 3 au 5 septembre à Abidjan et avait pour objectif de finaliser la

personnalisation du profil de vulnérabilité du pays en utilisant des données d'enquête auprès des ménages.

Le second qui s'est tenu à Yamoussoukro les 29 et 30 octobre a eu pour but de faire une revue et une consolidation des rapports thématiques et de procéder à une validation interne.

e. Journée Nationale de l'Assurance (JNA)

La journée nationale de l'assurance 2018 a été organisée par la Direction des Assurances les 22 et 23 novembre. Cette journée qui était à sa deuxième édition a eu pour objectif de :

- ✓ créer un cadre d'échange entre la tutelle, les acteurs du marché et le grand public ;
- ✓ sensibiliser le public sur l'importance de l'assurance ;
- ✓ donner la possibilité aux victimes et bénéficiaires de contrats de saisir la Direction des assurances.

Cette rencontre qui a eu un franc succès au plan de la mobilisation a permis de rapprocher les assurés, victimes et bénéficiaires de contrats d'assurance des principaux acteurs, à savoir la tutelle et les sociétés d'assurances.

De l'avis des participants, ce rendez-vous doit être institutionnalisé en vue de maintenir le cap sur l'information de la population.

2^{ème} PARTIE

OPÉRATIONS DES COURTIER ET SOCIÉTÉS DE COURTAGE



Dans la réalisation de leurs chiffres d'affaires, les sociétés d'assurances ont recours aux intermédiaires dont les courtiers, les agents généraux, et autres agents mandataires, agents de banque et établissements financiers.

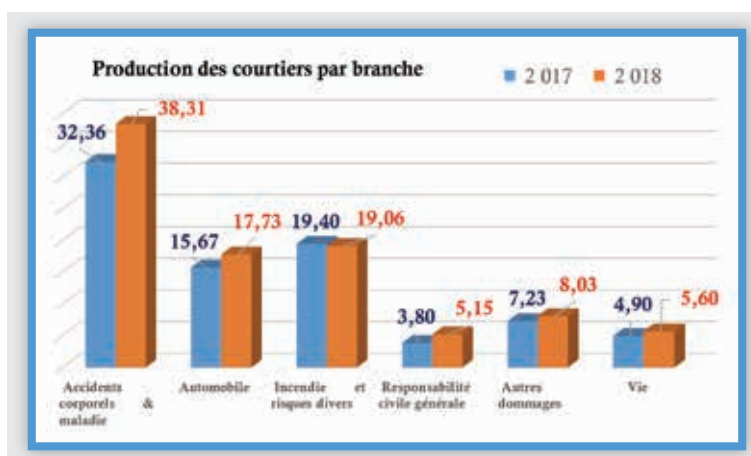
Dans cette partie, il est question de faire l'état de la contribution des courtiers dans la réalisation du chiffre d'affaires des compagnies d'assurances.

I. PRODUCTION PAR BRANCHE

Au cours de l'exercice 2018, les courtiers ont réalisé une production de 93,90 milliards, en augmentation de 12,65% par rapport à l'exercice 2017 où ils avaient produit 83,36 milliards.

La part de l'assurance vie est de 5,60 milliards contre 4,90 milliards en 2017, soit une hausse de 14,32%. Quant à la production en assurance non vie, elle s'élève à 88,30 milliards contre 78,46 milliards en 2017, soit une croissance de 12,54%.

Le graphique suivant donne la répartition des émissions de primes des courtiers par branche :



Il apparaît que la production des courtiers du marché est dominée largement par l'assurance non vie. Cette dernière cumule en effet 94,03% des primes émises par les courtiers pendant que l'assurance vie ne représente que 5,97%. Ces proportions n'ont pratiquement pas varié entre les exercices 2017 et 2018.

Dans la branche « Accidents corporels et maladie », les émissions de primes s'élèvent à 38,31 milliards contre 32,36 milliards pour 2017, soit une augmentation de 18,42%. Cette branche représente 40,80% de la production.

La deuxième branche la plus représentée, soit 20,30% de la production, est « Incendie et risques divers ». Les primes afférentes à cette branche sont de 19,06 milliards, contre 19,40 milliards en 2017, soit une baisse de 1,74%. Elle est suivie de la branche « Automobile » qui cumule 18,89% de la production et pèse 17,73 milliards contre 15,67 milliards pour 2017, soit un bond de 13,16%.

La branche « Responsabilité civile générale » est celle qui a connu la hausse la plus importante, soit 35,48%. Sa production est ainsi passée de 3,80 milliards en 2017 à 5,15 milliards en 2018. Quant aux branches « autres dommages », elles ont connu une croissance de 11,16%, passant de 7,23 milliards en 2017 à 8,03 milliards en 2018.

Par ailleurs, sur les 93,90 milliards de primes émises par les courtiers, 91,68 milliards ont été effectivement encaissés, soit un taux d'encaissement de 97,63%. Ce taux est dans le même ordre que celui de l'exercice précédent où il était de 97,75%.

Le tableau suivant donne la répartition des primes émises et encaissées par branche :

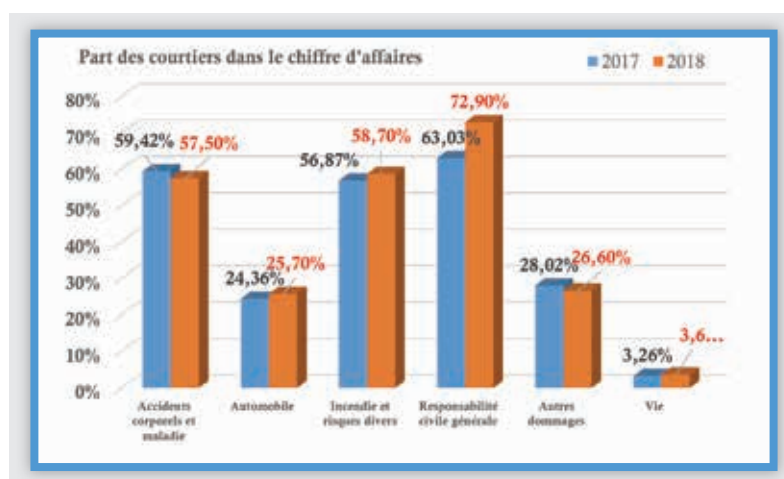
BRANCHES	ENCAISSEMENTS		TAUX D'ENCAISSEMENT	
	2017	2018	2017	2018
Accidents corporels et maladie	31,44	37,42	97,18%	97,66%
Automobile	15,65	17,43	99,87%	98,26%
Incendie et risques divers	19,02	19,06	98,02%	100,00%
Responsabilité civile générale	3,79	5,15	99,79%	99,98%
Autres dommages	6,9	7,38	95,52%	91,84%
Vie	4,68	5,24	95,46%	93,56%
TOTAL MARCHÉ	81,49	91,68	97,75%	97,63%

Chiffres en milliards de FCFA

Au niveau des courtiers, le taux d'encaissement est très important dans toutes les branches. Dans la branche « Incendie et risques divers » par exemple, la totalité des primes émises a été encaissée ; ce qui est bien conforme aux dispositions de l'article 13 du code des assurances. Les taux d'encaissement les plus bas sont au niveau de la branche « Autres dommages » en assurance non vie et de l'assurance vie en général avec respectivement 91,84% et 93,56% de taux d'encaissement.

II. CONTRIBUTION DES COURTIER DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES DES COMPAGNIES

Le poids des courtiers d'assurances s'apprécie en rapportant les primes émises par ces courtiers au chiffre d'affaires des compagnies d'assurance. Le graphique suivant nous présente par branche les différents résultats obtenus pour les exercices 2017 et 2018.



Il faut préciser que la proportion de la production des courtiers dans le chiffre d'affaires total des sociétés d'assurances est de 26,05% pour l'exercice 2018 contre 24,87% pour 2017.

Cette part est plus importante en assurance non vie, comparativement à l'assurance vie.

En effet, en assurance non vie la production des courtiers représente 42,97% du chiffre d'affaires. En 2017, ce poids était de 42,47%. Toutefois, les contributions des courtiers au chiffre d'affaires ne sont pas uniformes d'une branche à l'autre. La branche pour laquelle la part des courtiers est la plus élevée est la « responsabilité civile générale » où cette proportion est de 72,90%. Cette part a connu une hausse notable étant donné qu'il était de 63,03% en 2017.

Pour les autres branches non vie, la part des courtiers n'a pas changé de manière considérable entre 2017 et 2018. Au niveau des « Accidents corporels et maladie », cette part est passée de 59,42% à 57,50%.

Dans les branches « incendie et risques divers », la part des courtiers se situe à 58,70% contre 56,87% en 2017. En « automobile », cette part est de 25,70% contre 24,36% en 2017. Au niveau des « autres dommages », les courtiers participent à hauteur de 26,60% du chiffre d'affaires contre 28,02% en 2017.

Contrairement à l'assurance non vie, la part des courtiers dans le chiffre d'affaires vie est très faible. Elle n'a pas varié de manière significative puisqu'elle est de 3,61% contre 3,26% en 2017.

III. COMMISSIONS SERVIES

Il convient d'indiquer que les commissions servies par les compagnies d'assurances aux courtiers constituent le chiffre d'affaires de ces derniers.

Au cours de l'exercice 2018, les activités des courtiers d'assurance ont généré 15,86 milliards de commissions, en augmentation de 10,40% par rapport à l'exercice 2017. La répartition par branche des commissions donne le tableau suivant :

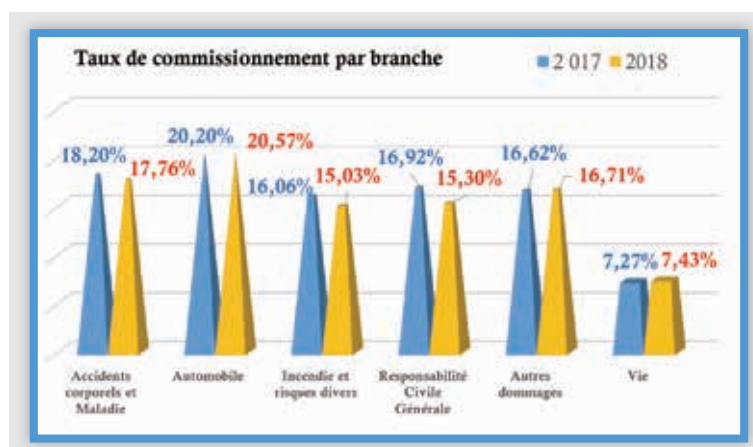
BRANCHES	COMMISSIONS SERVIES		
	2017	2018	Variation (%)
Accidents corporels et maladies	5 888,65	6 804,04	15,54%
Automobile	3 165,29	3 648,57	15,27%
Incendie et risques divers	3 115,79	2 865,07	-8,05%
Responsabilité civile générale	643,19	787,75	22,47%
Autres dommages	1 200,92	1 342,35	11,78%
Vie	356,51	416,43	16,81%
TOTAL MARCHÉ	14 370,35	15 864,20	10,40%

Chiffres en millions de FCFA

Avec près de 6,80 milliards de FCFA, soit 42,89%, la branche « Accidents corporels et maladie » est la plus grande composante du chiffre d'affaires des courtiers. Cette branche a réalisé une augmentation de 15,54% par rapport à 2017. La branche « Automobile » enregistre une hausse de 15,27% avec 3,65 milliards de chiffre d'affaires (23,00% de l'ensemble des commissions). Malgré un recul de 8,05% par rapport à 2017, la branche « Incendie et risques divers » garde toujours sa troisième place avec 18,06% des commissions servies. Les branches « Autres dommages » et « Responsabilité civile » détiennent respectivement 8,46% et 4,97% de l'ensemble des commissions générées par les courtiers d'assurance, bien qu'elles aient enregistré des hausses de 11,78% et 22,47% par rapport à l'exercice 2017.

Pour ce qui est de l'assurance vie, les courtiers ont réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 416,43 millions contre 356,51 millions en 2017, soit une progression de 16,81%. Malgré cet accroissement appréciable, les commissions servies en assurance vie ne représentent que 2,62% de l'ensemble des commissions du marché.

Par ailleurs, le taux de commissionnement est une grandeur obtenue en rapportant les commissions servies aux primes émises par les courtiers. Le graphique ci-dessous présente ce taux branche par branche :



Le graphique révèle que dans l'ensemble, de 2017 à 2018, les taux de commissionnement n'ont pas changé de manière remarquable. Ils sont restés pratiquement stables dans toutes les branches sur les deux exercices. Le taux de commissionnement global du marché est de 16,89% contre 17,24% en 2017.

La branche automobile détient toujours le taux de commissionnement le plus élevé avec 20,57%. Il est en dépassement de 0,57% par rapport au taux plafond de l'arrêté fixant les taux de rémunération des courtiers et sociétés de courtage. Tout comme en 2017, le taux de commissionnement dans la branche « Incendie et risques divers » se situe en dessous du taux plancher de 20% indiqué par le même arrêté.

Pour ce qui est de l'assurance vie, les taux de commissions qui y sont pratiqués restent les plus faibles de toutes les branches. Ils sont passés de 7,27% en 2017 à 7,43% en 2018.

3^{ème} PARTIE

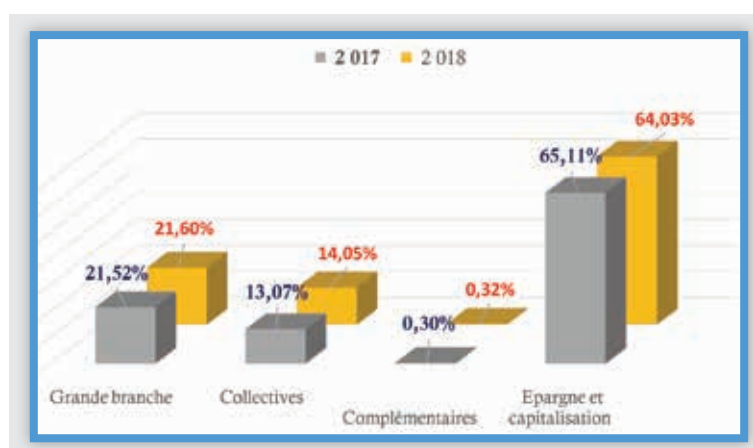
**OPÉRATIONS
DES SOCIÉTÉS
D'ASSURANCE VIE**



I. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le marché de l'assurance vie a réalisé 155,06 milliards en 2018 contre 150,49 milliards en 2017, soit une progression de 3,04%. Il convient d'indiquer que même s'il y a eu une croissance, elle reste en deçà de l'évolution réalisée entre 2016 et 2017 qui est de 13,34%. Cette production a été réalisée par douze (12) sociétés d'assurance.

Pour ce qui est de la répartition des primes par branche, il convient de signaler qu'elle présente la même configuration sur les deux derniers exercices. La configuration du chiffre d'affaires vie est indiquée dans le graphique suivant :



Tout comme sur l'exercice précédent, la production du marché est très largement dominée par les branches Épargne et capitalisation, Grande branche et Collectives. Ces trois branches cumulent 98,84% du chiffre d'affaires.

La branche « épargne et capitalisation », composée des contrats d'épargne et de capitalisation, reste la branche principale avec une part qui est de 63,72%.

Cette branche est suivie de la « grande branche » constituée des assurances individuelles telles que les contrats en cas de vie, les contrats en cas de décès et les contrats mixtes, qui représentent 21,60% du chiffre d'affaires.

Le reste de la production est constitué de la branche « collective » à hauteur de 14,05%.

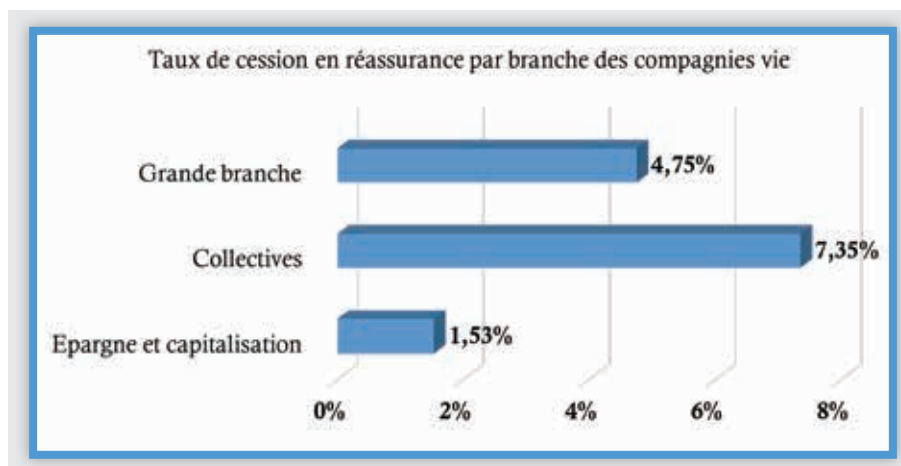
Le marché ivoirien de l'assurance vie est leader dans la zone FANAF. Il cumule 36,56% du chiffre d'affaires vie de cette zone en 2018. À l'échelle de la CIMA, cette part est de 38,38%.

II. PRIMES CÉDÉES AUX RÉASSUREURS

L'opération de réassurance consiste, pour une compagnie d'assurance, à transférer tout ou partie des risques souscrits initialement pour son propre compte à une autre compagnie qui est généralement une société de réassurance.

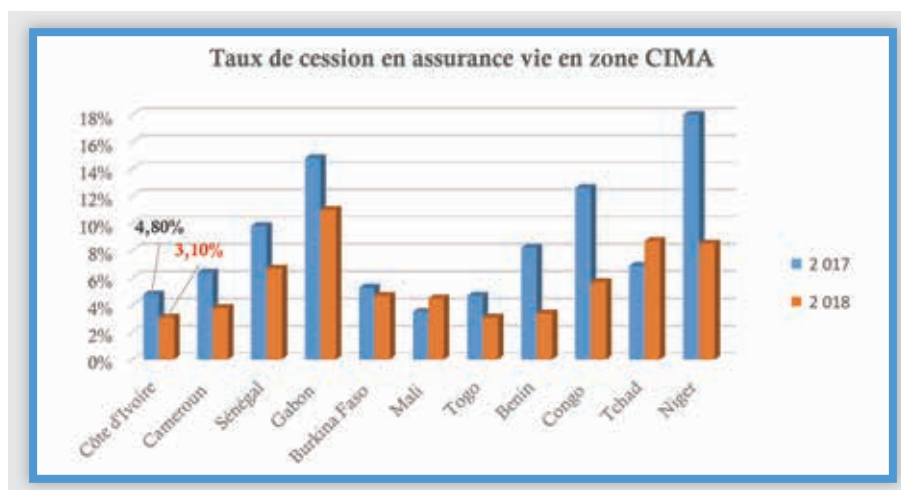
Pour l'exercice 2018, les primes d'assurance vie du marché ivoirien cédées en réassurance s'élèvent à 4,68 milliards. Le taux de cession global est de 3,02% contre 4,70% pour 2017.

Le taux de cession varie selon les branches. Il est par exemple de 7,35% pour les branches « collectives », 4,75% pour la « grande branche » et de 1,53% pour la branche « épargne et capitalisation ». Ces taux sont présentés dans le graphique suivant :



Il convient d'indiquer qu'avec 3,1% de taux global de cession, le marché ivoirien de l'assurance vie fait partie des marchés ayant les taux de cession les plus bas dans les pays de la zone CIMA. Cela peut s'expliquer d'une part par les capacités de rétention de prime qui sont plus élevées sur le marché leader. Le chiffre d'affaires est essentiellement composé de primes d'assurance épargne et capitalisation (64%) qui restent peu réassurées (taux de cession = 1.53%).

Le graphique suivant présente les taux moyens de cession en assurance vie des pays de la CIMA sur les deux derniers exercices :



Source : Spécial FANAF – Chiffres 2018

À l'exception des données du Mali et du Tchad, les taux de cession en réassurance ont connu une baisse en 2018. Le marché ivoirien de l'assurance vie n'a pas échappé à cette baisse.

III. FRAIS GÉNÉRAUX ET COMMISSIONS SERVIES AUX INTERMÉDIAIRES

1. Frais généraux

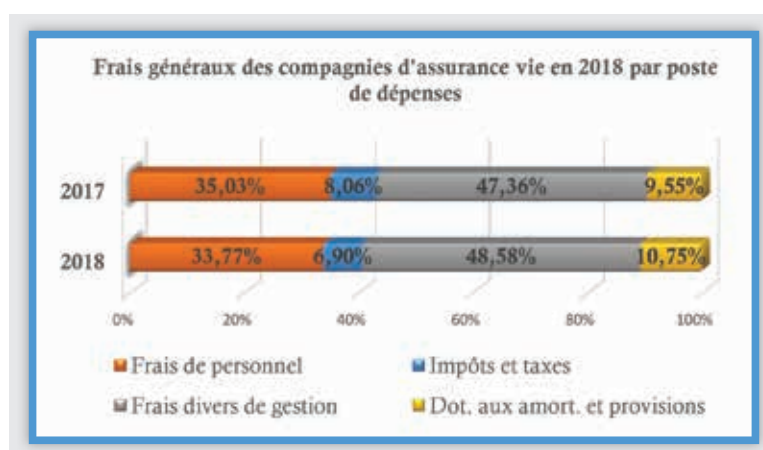
Pour son fonctionnement, une compagnie d'assurances fait face à des charges communément appelés frais généraux.

Le montant brut des frais généraux des compagnies d'assurance vie s'élève à 27,23 milliards en 2018 contre 25,10 milliards pour l'exercice 2017, soit une croissance de 8,49%. Quant aux produits accessoires et les travaux faits par les entreprises pour elles-mêmes, ils sont évalués à 33,36 millions ; il en résulte des charges nettes de 26,90 milliards en 2018 contre 24,76 milliards pour 2017. L'augmentation des charges nettes est ainsi de 8,66%.

Pour ce qui est du taux net de frais généraux, obtenu en rapportant les frais généraux nets au chiffre d'affaires, il est de 17,35% en 2018 contre 16,45% en 2017, soit une hausse de 0,90 point. Dans l'ensemble, les compagnies d'assurance vie du marché ont vu leurs frais généraux augmenter plus que leur chiffre d'affaires.

Dans le détail de l'évolution des frais généraux, il est important de relever que les frais divers de gestion, comprenant les frais de déplacement et de transport, les Travaux, Fournitures et Services Extérieurs (TFSE) ont connu la plus grande hausse. Alors qu'ils avaient connu une baisse de 175 millions de 2016 à 2017, ces frais ont augmenté de 1,34 milliards entre 2017 et 2018, soit une augmentation de 11,30%.

En 2018, les frais généraux des compagnies d'assurance vie du marché sont répartis comme suit :



Il se dégage du graphique que la répartition des frais généraux par poste de dépenses n'a pas véritablement évolué sur les deux exercices.

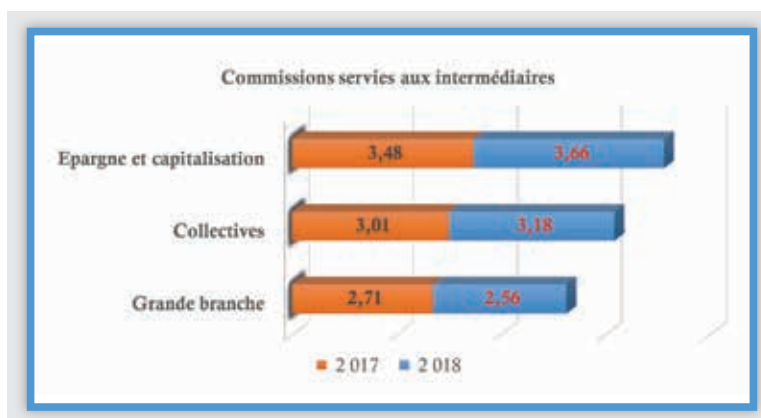
Tout comme en 2017, les frais divers de gestion constituent en 2018 le poste de dépenses le plus important avec 48,58% des frais généraux. Les frais de personnels avec 33,77% de part constituent le deuxième poste le plus important des compagnies vie du marché. Ces dernières ont payé à leurs personnels 9,20 milliards en 2018 contre 8,79 milliards en 2017, soit une augmentation de 4,57%. Les dotations aux amortissements et aux provisions constituent le troisième poste. Elles représentent 10,75% des frais généraux.

Les impôts et taxes, ont connu une baisse de 144,58 millions, soit 7,15%. Ils sont ainsi passés de 2,02 milliards à 1,88 milliards en 2018. Leur part dans les frais généraux est de 6,90%.

2. Commissions servies aux Intermédiaires

Les commissions servies aux intermédiaires par les compagnies d'assurance vie s'élèvent à 9,86 milliards en 2018 contre 9,62 milliards pour l'exercice 2017, soit une augmentation de 2,48%. Ces commissions représentent la même proportion des émissions de primes nettes d'annulations sur les exercices 2017 et 2018. Ces proportions sont respectivement de 6,39% et de 6,36% pour les deux exercices en question.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de ces commissions par principale branche sur les exercices 2017 et 2018 :

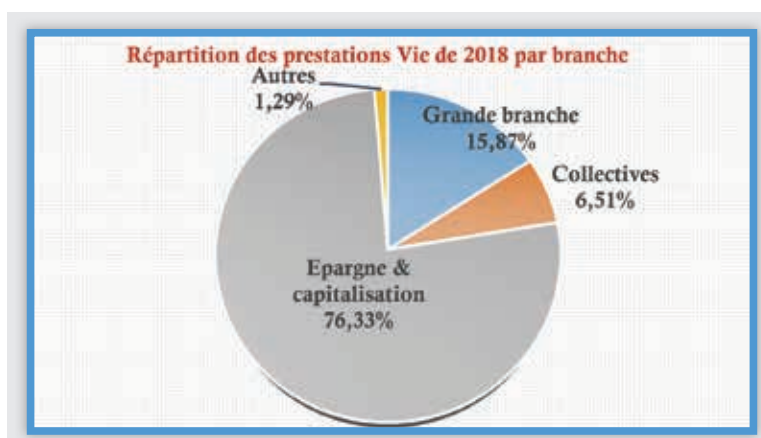


La branche « épargne et capitalisation » détient la part la plus élevée dans la répartition des commissions servies aux intermédiaires. Elle est passée de 3,48 milliards en 2017 à 3,66 milliards en 2018, soit une hausse de 5,16%. Elle est suivie de la branche Collective dont la part dans les commissions est passée de 3,01 milliards à 3,18 milliards, soit une augmentation de 5,70%. La grande branche est celle qui a vu ses commissions diminuer en passant de 2,71 milliards à 2,56 milliards, soit une baisse de 5,36%.

IV. PRESTATIONS

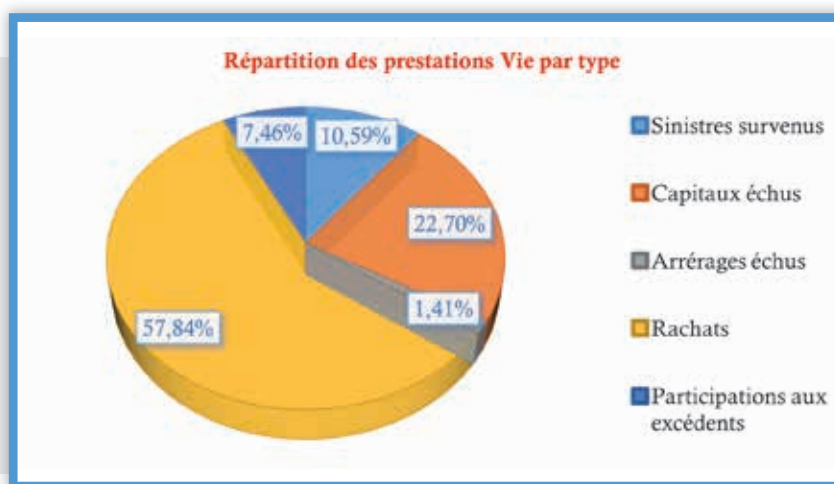
Le montant des prestations échues des compagnies d'assurance vie est passé de 97,15 milliards en 2017 à 100,07 milliards en 2018, soit une hausse de 3,00%. Cette croissance est restée stable puisque celle de la période 2016-2017 était de 3,01%.

La répartition des prestations par branche a pratiquement la même configuration que celle du chiffre d'affaires. Elle est ainsi donnée dans le graphique suivant :



Il ressort que la branche « épargne et capitalisation » est, avec 76,33%, celle qui cumule la plus grande part des prestations des compagnies d'assurance vie. Elle est suivie de la « grande branche » qui représente 15,87% des montants des prestations échues. Les branches « collectives » sont à 6,51% et les autres à 1,29%. Cette répartition semble conforme à celle de la production des compagnies d'assurance vie du marché en 2018.

Au-delà de la présentation par branche des prestations, il apparaît aussi opportun d'avoir une idée de leur répartition par type de prestations. Cela permettra de se faire une idée des principaux types de prestations dont les assurés et bénéficiaires de contrats d'assurances vie reçoivent. Le graphique suivant donne un aperçu de cette répartition :



Les prestations des compagnies d'assurance vie du marché en 2018 sont principalement dominées par les rachats et les capitaux échus, ces deux types représentant 80,54% de l'ensemble des prestations.

Dans le détail, ce sont les rachats qui dominent le tableau avec 57,84% des prestations. Seulement une prestation sur cinq est la conséquence d'un contrat échu. Le nombre important de rachat est en rapport avec la baisse du pouvoir d'achat. En effet, face aux dépenses courantes, les salariés qui disposent de contrats d'épargne et de capitalisation ont tendance à mettre fin à ces contrats en vue de régler des problèmes ponctuels.

V. RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le Compte d'Exploitation Générale (CEG) vie 2018 du marché fait ressortir un solde créditeur de 9,29 milliards. Ce résultat net d'exploitation a connu une très forte hausse (+184,80%), puisqu'il était de 3,26 milliards en 2017.

Le solde de réassurance est en faveur des réassureurs d'un montant de 160,36 millions. Ce solde retombe dans la configuration habituelle après être en faveur des cédantes de 285,93 millions en 2017.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES



Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

Avec la mobilité du personnel

Partage d'expériences

Nouvelle expérience

Développement de
compétences



Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique • Siège social : Plateau Boulevard Cardin, Immeuble SOGEPH4
BP 198 Abidjan-Côte d'Ivoire • Téléphone : (225) 20.30.90.20 • Fax (225) 20.21.35.87 • Numéro vert : 8000 10 10
N° Call Center : 20 28 88 80 • <https://baobab.tresor.gouv.ci> • Email : info@tresor.gouv.ci • Site : www.tresor.gouv.ci
Facebook : www.facebook.com/dgtcpviv • Twitter : www.twitter.com/dgtcpct • YouTube : www.youtube.com/dgtcpctv

4^{ème} PARTIE

OPÉRATIONS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE NON-VIE



LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS (COVID-19) AU TRÉSOR PUBLIC

« La maladie à coronavirus (**COVID-19**) est réelle et n'épargne personne. J'en appelle donc à l'autodiscipline et au sens élevé de la responsabilité de tous, en vue du respect scrupuleux des mesures prises par les autorités sanitaires pour faire face à cette pandémie. »

ASSAHORÉ Konan Jacques,
Directeur Général du Trésor
et de la Comptabilité Publique

J'ASSURE LA CONTINUITÉ DU SERVICE EN RESPECTANT LES MESURES SUIVANTES :

JE PRIVILÉGIE LE TÉLÉTRAVAIL À TRAVERS :



LES RÉUNIONS TÉLÉPHONIQUES



LA VISIO-CONFÉRENCE



LE TRAITEMENT DES DOSSIERS
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE



LES RÈGLEMENTS
PAR VIREMENT

SUR MON LIEU DE TRAVAIL



JE RESPECTE
LE PROGRAMME
DE ROTATION



JE PORTE OBLIGATOIREMENT
UN MASQUE OU UN CACHE-NEZ
ET J'ÉVITE DE ME TOUCHER
LA BOUCHE, LES YEUX ET LE NEZ



JE TOUSSE OU J'ÉTERNUE DANS UN MOUCHOIR
QUE JE JETTE IMMÉDIATEMENT DANS UNE
POUBELLE FERMÉE, À DÉFAUT DE MOUCHOIR
JE TOUSSE OU J'ÉTERNUE DANS LE CREUX DU COUDE



JE MAINTIENS UNE DISTANCE
D'UN MÈTRE ENTRE MON
INTERLOCUTEUR ET MOI



J'ÉVITE
LES POIGNÉES DE MAINS
ET LES ACCOLADES



JE ME LAVE RÉGULIÈREMENT LES MAINS
AVEC DE L'EAU ET DU SAVON OU
J'APPLIQUE DU GEL HYDRO-ALCOOLIQUE
DANS MES MAINS

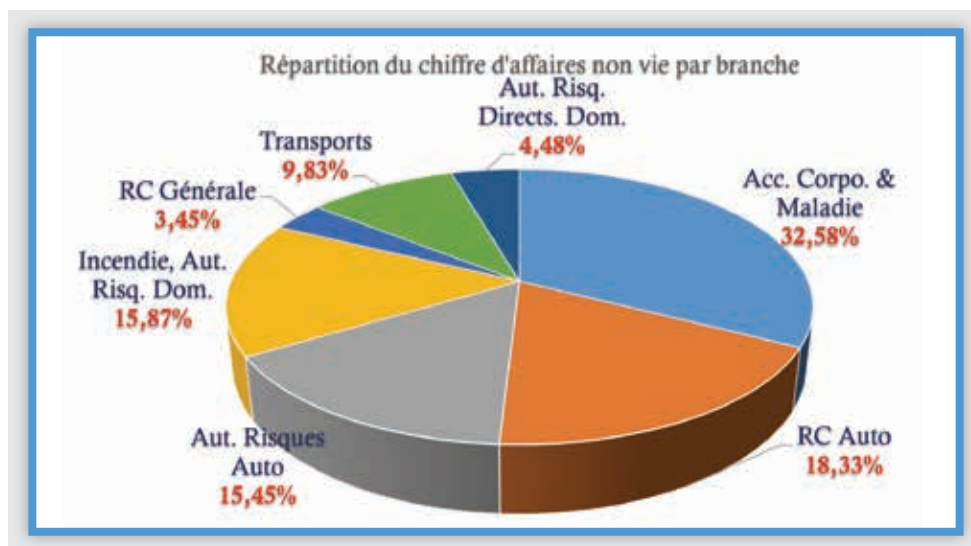
EN CAS DE SIGNES (FIÈVRE, RHUME, PERTE DE L'ODORAT OU DU GOÛT, TOUX, DIFFICULTÉS RESPIRATOIRES) JE JOINS IMMÉDIATEMENT LES MÉDECINS DU COMITÉ DE VEILLE

Dr KILI : 05 00 05 02 - Dr BEDI : 02 02 54 91 - Dr ASSOUAN : 05 75 98 63 - Dr YAO MAIZAN : 77 35 73 44
Dr GUEYE : 09 91 72 37 - Dr ABOU TRA : 07 80 80 90 - Dr AKE : 07 67 65 01 - Dr SOUAGA : 06 51 40 74

« La vie est un trésor, je me protège et je protège les autres agents ».

I. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires du marché ivoirien de l'assurance non vie a connu un bond important en 2018. Sa croissance a été de 11,22% passant de 184,74 milliards en 2017 à 205,47 milliards en 2018. Ce chiffre d'affaires a été réalisé par vingt-et-une (21) sociétés d'assurance. Le graphique suivant résume la répartition par branche du chiffre d'affaires non vie en 2018 :



La branche « automobile » est toujours la plus importante avec 33,78% de part de marché. Le chiffre d'affaire de cette branche, qui est de 69,11 milliards, a connu une augmentation de 7,41% puisqu'il était de 64,34 milliards en 2017.

Avec un chiffre d'affaire de 66,64 milliards, la branche « accidents corporels et Maladie » (32,58% du chiffre d'affaires) réalise une croissance importante de 22,37% par rapport à 2017 et détient la deuxième plus grande part dans le chiffre d'affaire non vie.

La branche « incendie et autres dommages aux biens » qui cumule 15,87% du chiffre d'affaire non vie a quant à elle connu une baisse de 4,82% en passant de 34,12 milliards en 2017 à 32,47 milliards en 2018.

Les branches « transports » ont connu une croissance moyenne de 16,31%, tirée principalement par les transports maritimes et les transports aériens qui ont connu respectivement 26,05% et 19,28% d'évolution par rapport à 2017. Les transports représentent en plus 9,83% du chiffre d'affaires non vie du marché.

Il convient d'indiquer que la Côte d'Ivoire est en tête de l'assurance non vie au niveau des États membres de la FANAF. Elle détient en effet dans cet espace 23,48% de part de marché devant le Cameroun (15,97%) et le Sénégal (13,39%).

II. PRIMES CÉDÉES AUX RÉASSUREURS

Les compagnies d'assurance non vie du marché ivoirien ont cédé en réassurance 48,66 milliards en 2018 contre 48,70 milliards en 2017, soit une légère baisse de 0,09%. Cette baisse est à mettre au compte de l'effet conjugué de trois (03) branches principalement, à savoir « incendie et autres risques de dommages aux biens », « transports maritimes » et « autres transports ».

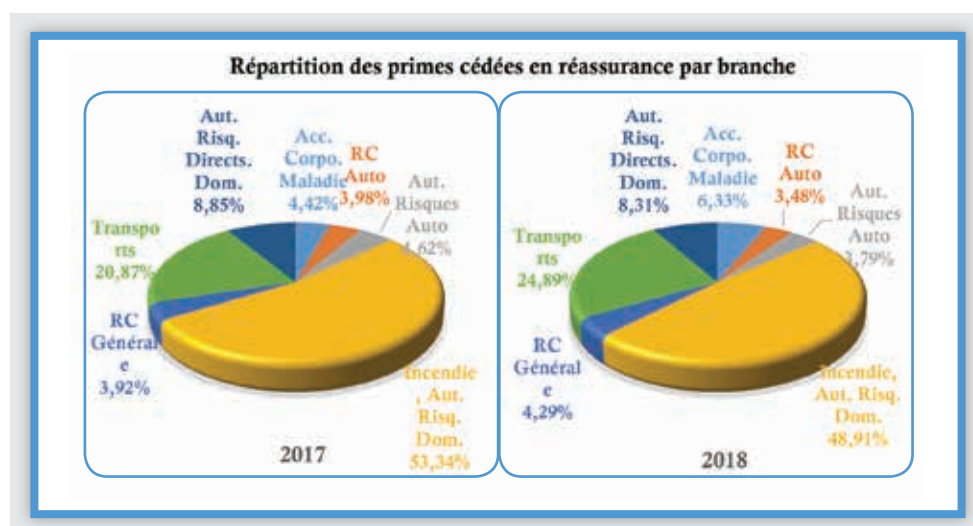
En effet, les primes cédées dans la branche « incendie et autres risques de dommages aux biens » ont connu une régression de 2,21 milliards, passant de 25,98 milliards en 2017 à 23,77 milliards en 2018.

Les primes cédées au titre de la branche « transports maritimes », s'élèvent à 2,96 milliards en 2018 contre 6,34 milliards en 2017, soit une baisse de 53,25%.

Quant à la branche « autres transports », les primes cédées ont enregistré une hausse importante. En effet, au titre de cette branche, il a été cédé aux réassureurs 5,80 milliards en 2018 contre 1,09 milliards en 2017, soit 434,64% d'augmentation pour un montant de 4,72 milliards de primes.

Le taux moyen de cession en réassurance du marché s'élève à 23,68% en 2018 contre 26,36% en 2017.

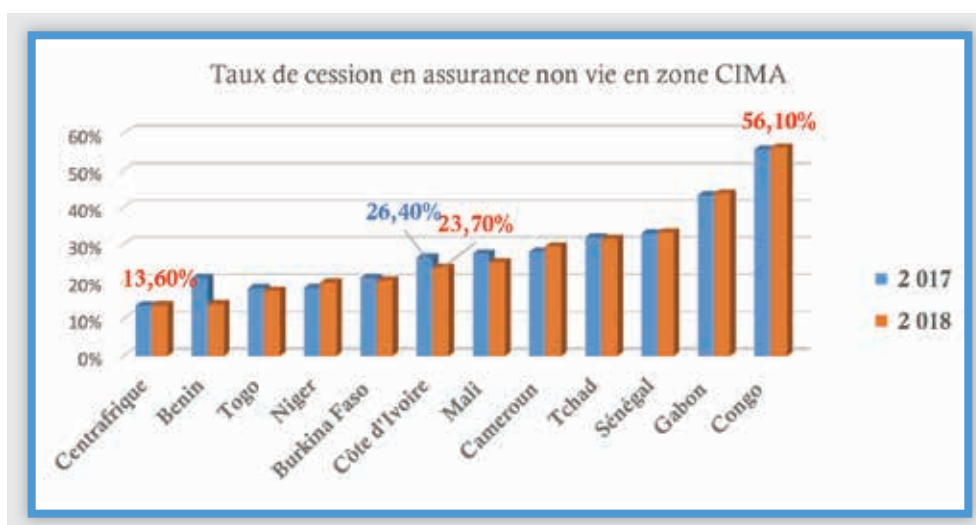
Les graphiques suivants expriment la répartition par les branches des cessions en réassurance des primes non vie pour les exercices 2017 et 2018 :



Il ressort que la branche « incendie et autres risques de dommages aux biens » est celle qui est la plus cédée en réassurance avec 48,84% du montant des primes cédées. Elle est suivie des « transports » avec une part de 24,86% du total des primes cédées. Ces deux branches font d'ailleurs partie de celles qui sont traditionnellement les plus cédées en raison des montants habituellement très élevés des capitaux assurés. Elles cumulent jusqu'à 73,70% du montant total de primes cédées. Autrement dit, en assurance non vie, près de trois francs cédés sur quatre proviennent des branches incendie ou transport.

Les branches « automobile » et « accidents corporels et Maladie » qui représentent plus de 50% du chiffre d'affaires, enregistrent respectivement 7,26% et 6,33% du montant des primes cédées aux réassureurs.

Par ailleurs, les taux de cession des marchés des États membres de la zone CIMA sont présentés dans le graphique suivant :



Source : Spécial FANAF - Chiffres 2018

Il convient de signaler que le taux de cession du marché ivoirien de l'assurance non vie est proche de la moyenne des taux des marchés des États membres de la CIMA. Le marché centrafricain présente le taux le plus faible tandis que le marché congolais a le taux le plus élevé.

III. FRAIS GÉNÉRAUX ET COMMISSIONS SERVIES AUX INTERMÉDIAIRES

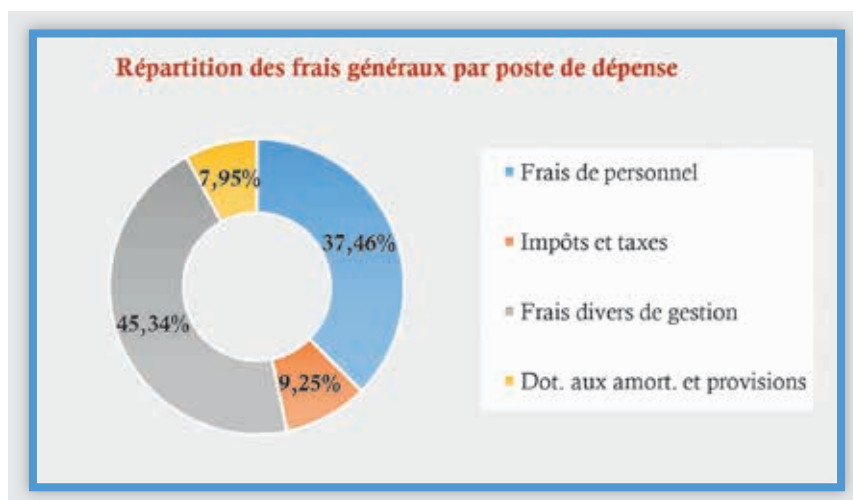
1. Frais généraux

Au cours de l'exercice 2018, les compagnies d'assurance non vie du marché ont réussi à diminuer leurs frais généraux dans plusieurs branches, notamment dans les « accidents corporels & maladie » (-1,10 milliards), les « autres risques de dommages directs » (-264,84 millions), la « responsabilité civile générale » (-165,29 millions) et les « autres transports » (156,68 millions).

Toutefois, ces baisses de frais généraux ont été compensées par des hausses plus importantes de 1,89 milliards dans la branche « responsabilité civile automobile » et de 704,01 millions en « transports maritimes ».

Tout compte fait, dans l'ensemble, les frais généraux ont connu une hausse de 1,01 milliards (soit 2,22%), passant de 45,42 milliards en 2017 à 46,43 milliards en 2018.

En 2018, les frais généraux du marché ivoirien de l'assurance non vie sont répartis par poste de dépense comme suit :



En assurance non vie, ce sont les frais divers de gestion qui constituent le poste le plus important avec près de 45,34% des frais généraux. Ils ont aussi connu une hausse de 10,97% (représentant 2,10 milliards) entre 2017 et 2018.

Se situant à 17,57 milliards, les frais de personnel constituent le deuxième poste avec une part de 37,46% dans les frais généraux. Ils ont connu une hausse de 9,76% puisqu'ils étaient de 16,01 milliards en 2017.

L'évolution a été aussi remarquable au niveau du troisième poste des frais généraux. Les dotations aux amortissements qui représentent 9,25% des frais généraux ont diminué de 41,06% (soit -2,60 milliards), passant de 6,33 milliards en 2017 à 3,73 milliards en 2018.

Les impôts et taxes s'élèvent à 4,34 milliards en 2018 contre 4,19 milliards en 2017, soit une augmentation de 3,59%. Ce poste représente 7,95% des frais généraux

2. Commissions servies aux intermédiaires

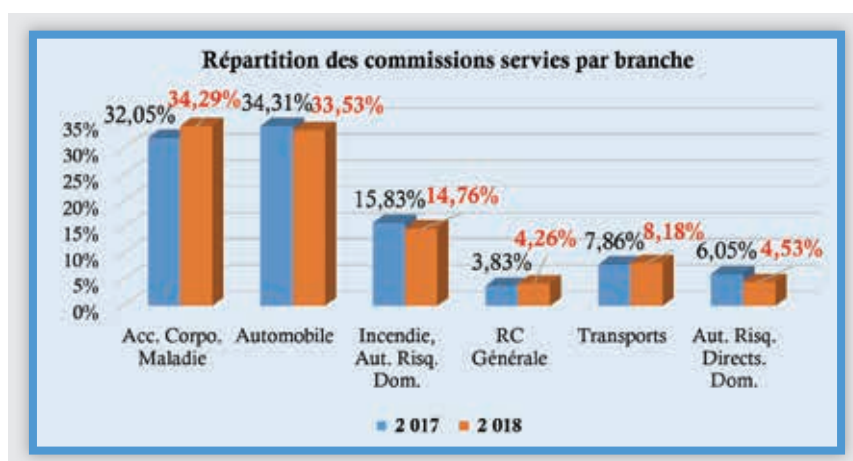
Les commissions servies aux intermédiaires ont connu une hausse de 10,08%, passant de 26,54 milliards en 2017 à 29,22 milliards en 2018. Le taux moyen de commissions n'a pas connu d'évolution significative en raison du fait que le chiffre d'affaires et les commissions servies ont évolué dans le même ordre de 2017 à 2018.

Le taux moyen de commissions du marché non vie s'élève à 14,22% en 2018 contre 14,37% en 2017, soit une légère baisse de 0,15 point.

Il ressort de l'analyse par branche que la répartition des commissions n'a pas changé. En effet, les branches « maladie et accidents corporels » et « automobile » sont toujours celles qui détiennent les parts les plus élevées dans l'ensemble des commissions payées aux intermédiaires. Ces deux branches cumulent 67,82% du total des commissions servies.

En tout état de cause, la répartition par branche des commissions servies reste conforme à celle du chiffre d'affaires du marché ivoirien de l'assurance non vie.

Le détail de cette répartition est présenté dans le graphique suivant :



Pour ce qui est des taux de commissions par branche, il s'avère que c'est la branche « responsabilité civile générale » qui détient le taux le plus élevé avec 17,62% tandis que la branche « transports », avec 11,89%, détient le minimum des taux de commission.

Dans l'ensemble, les taux de commission par branche n'ont pas subi de changement notable entre 2017 et 2018.

IV. SINISTRALITÉ ET RATIO COMBINÉ

1. Rapport de sinistres à primes (S/P)

La charge de sinistres des sociétés non vie du marché du marché s'élève à 102,00 milliards en 2018 contre 94,18 milliards en 2017, soit une augmentation de 8,30%.

Il en résulte un rapport global des charges de sinistres aux primes acquises (S/P) de 49,94% contre 41,33% en 2017. Le tableau suivant présente les rapports S/P par branche sur les exercices 2017 et 2018 :

Branches	Rapport S/P (2017)	Rapport S/P (2018)	Evolution 2017 - 2018
Incendie, Aut. Risq. Dom.	24,80%	67,94%	↑
Acc. Corpo. & Maladie	68,47%	66,80%	↓
Automobile	34,96%	41,66%	↑
Autres risques dommages	40,80%	33,49%	↓
Transport	11,86%	15,60%	↑
RC Générale	41,11%	04,42%	↓
Ensemble	41,33%	49,94%	↑

La branche « incendie et autres risques dommages » est celle qui a la sinistralité la plus élevée en 2018, avec un rapport S/P de 67,94%. Ce rapport a connu une forte hausse puisqu'elle était de 24,80% en 2017.

Le tableau montre que le rapport S/P a augmenté pour les branches « automobile », « incendie et autres risques dommages » et « transport » tandis que ce ratio a baissé pour les branches « accidents corporels et maladie », « RC générale » et « autres risques dommages »

Autrement dit, trois (03) branches ont eu leur résultat technique dégradé et trois (03) branches ont eu leur résultat technique amélioré en 2018.

2. Ratio combiné

Au-delà du rapport S/P, il importe d'examiner une autre grandeur qu'est le ratio combiné. Ce ratio mesure la rentabilité technique de chaque branche d'assurance. Si cet indicateur est inférieur à 100%, alors l'activité est considérée comme techniquement rentable. Dans le cas contraire, la compagnie d'assurance réalise une perte technique.

Toutefois, une perte technique peut être compensée par des bénéfices financiers. Le tableau suivant présente le ratio combiné par branche en 2017 et 2018 :

Branches	Ratio combiné (2017)	Ratio combiné (2018)	Evolution 2017 - 2018
Incendie, Aut. Risq. Dom.	56,23%	101,15%	
Acc. Corpo. & Maladie	105,86%	97,99%	
Automobile	80,29%	87,55%	
Autres risques dommages	91,02%	73,28%	
RC Générale	89,99%	47,06%	
Transport	37,92%	43,04%	
Ensemble	80,27%	86,75%	

En 2018, le ratio combiné moyen du marché est évalué à 86,75% ; ce qui signifie que l'activité d'assurance non vie est globalement rentable techniquement.

Toutes les branches ont d'ailleurs des ratios combinés inférieurs à 100%, à l'exception de la branche « incendie et autres dommages aux biens » qui est techniquement déficitaire avec un ratio combiné de 101,15%. Cette situation est la conséquence de grands sinistres enregistrés dans cette branche.

La branche « accidents corporels et maladie » a connu une baisse de son ratio combiné, passant de 105,86% en 2017 à 97,99% en 2018.

Les branches « responsabilité civile générale » et « autres risques de dommages » ont aussi connu des ratios combinés moins élevés qu'en 2017.

Quant aux branches « automobile » et « transports », elles ont connu des augmentations de ratio combiné sur les deux exercices.

En résumé, trois (03) branches ont eu leur ratio combiné amélioré tandis que trois (03) ont eu une dégradation de leur ratio combiné.

V. RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le compte d'exploitation générale du marché non vie donne un résultat d'exploitation net de réassurance de 9,29 milliards en 2018 contre un résultat de 3,18 milliards en 2017, soit une amélioration de 192,10%. Cette hausse intervient après une baisse de 76,55% entre 2016 et 2017.

Pour ce qui est du solde de réassurance, il est largement en faveur des réassureurs sur les deux exercices 2017 et 2018.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES



DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL



Bank
Trésor

Le Service bancaire en ligne
de la Banque du Trésor

LE PLAISIR DE VIVRE
LA BANQUE EN LIGNE

www.ebanktresor.ci



Nous sommes **4**
pour vous **Servir**
partout et à tout
moment.



ÉLÉPHANT - LOYALE - PRESTIGE - CARTÉPARGNE

SUIVEZ NOUS SUR 
www.labanque.tresor.gouv.ci

Un Service de la Banque du Trésor



5^{ème} PARTIE

**SOLVABILITÉ
DES SOCIÉTÉS
D'ASSURANCES**

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES



DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

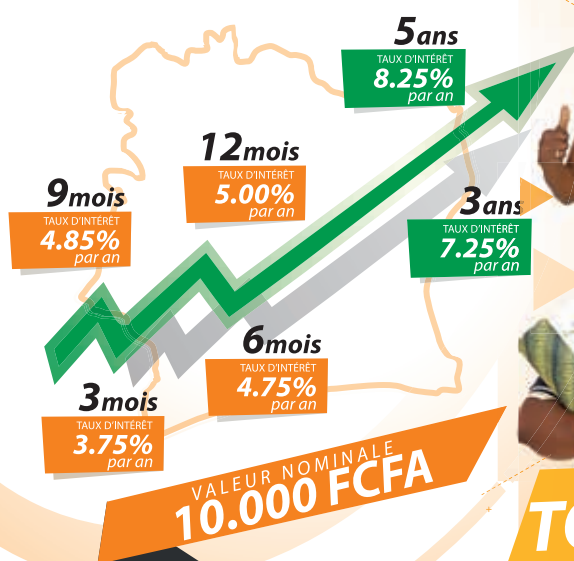
RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL



Souscrire aux

BONS ET OBLIGATIONS

DU TRÉSOR INSCRITS EN COMPTE COURANT À L'ACCD



TOUS, ON Y GAGNE !

DIRECTION DU FINANCEMENT ET DU SUIVI DES POLITIQUES SECTORIELLES - AGENCE COMPTABLE CENTRALE DES DÉPÔTS

Contacts : 20 25 84 40 - 20 25 84 58 - 20 25 82 12/14 - 20 25 84 84/85 - Numéro Vert 8000 1010

Site web : www.tresor.gouv.ci - Facebook : www.facebook.com/dgtcpciv

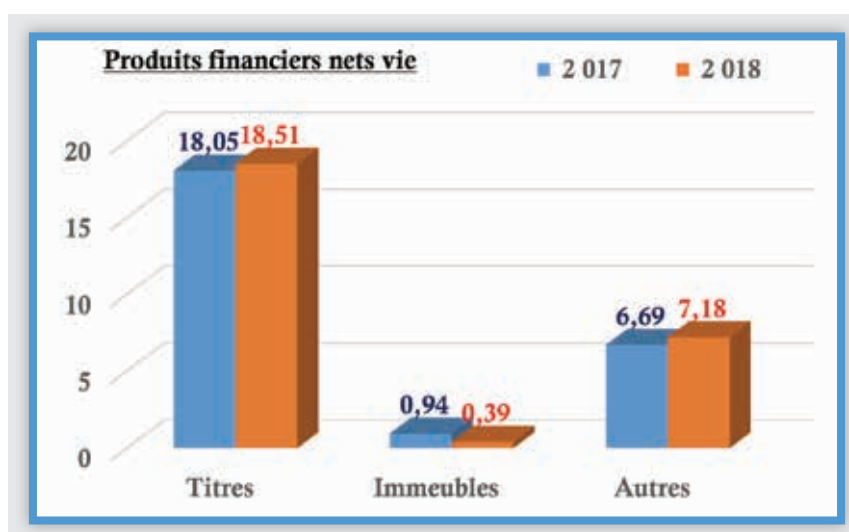
1. PRODUITS FINANCIERS

1. Produits financiers vie

Les produits financiers sont d'une importance capitale pour les compagnies d'assurance vie, ces derniers prenant des engagements sur un plus long terme envers les assurés.

Au terme de l'exercice 2018, le marché ivoirien de la vie a réalisé 26,08 milliards de produits financiers nets, en hausse de 1,62% par rapport à 2017.

Les graphiques suivant donnent la répartition des produits financiers nets par type de placement sur les exercices 2017 et 2018 :



Le graphique montre que la répartition des produits financiers nets par type de placement n'a pas changé entre 2017 et 2018.

En effet, les titres ont généré 18,51 milliards de produits financiers en 2018 contre 18,05 milliards en 2017, soit une croissance de 2,58%. Les revenus issus des titres constituent la part la plus importante des produits financiers, soit 70,97%.

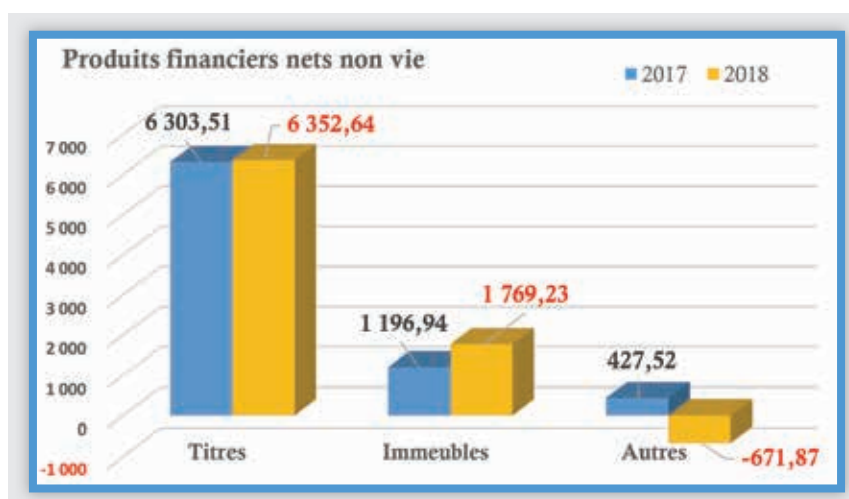
Les revenus des autres actifs (prêts et dépôts en banques) s'élèvent à 7,18 milliards en 2018 contre 6,69 milliards en 2017, soit une hausse de 7,38%. Ils représentent 27,54% des produits financiers.

Quant aux revenus des placements dans les immeubles, ils s'élèvent à 390 millions en 2018 contre 940 millions en 2017, soit une baisse de 58,23%. Ces revenus représentent 1,50% de l'ensemble des produits financiers nets en 2018.

2. Produits financiers non vie

Les placements des sociétés pratiquant les opérations d'assurance non vie ont généré au cours de l'exercice 2018 un montant de 7,45 milliards de produits financiers nets, en baisse de 6,03% par rapport à 2017 où ils s'élevaient à 7,93 milliards.

Le graphique suivant présente la répartition par type de placement de ces produits financiers nets sur les exercices 2017 et 2018.



Tout comme au niveau de l'assurance vie, le graphique montre que les produits financiers nets des compagnies d'assurance non vie sont aussi composés en grande partie par les revenus générés par les valeurs mobilières. Les produits financiers nets issus des titres s'élèvent ainsi à 6,35 milliards, en légère hausse de 0,78% par rapport à 2017.

Les immeubles de placement ont généré 1,77 milliards de produits financiers nets contre 1,68 milliards en 2017.

Pour ce qui est des revenus bruts générés par les autres actifs, ils sont évalués à 1,78 milliards contre 1,52 milliards en 2017, soit une hausse de 17,11%. Toutefois, les charges inhérentes à ces produits sont de 2,45 milliards, donc supérieurs aux revenus générés.

Il en résulte des produits financiers nets négatifs (soit -671,87 millions). En conséquence, les placements sur les autres actifs n'ont pas été rentables au cours de l'exercice 2018. Ils ont au contraire généré des pertes pour le marché de la non vie.

II. COUVERTURE DES ENGAGEMENTS

En assurance, par principe, l'intervention des sociétés d'assurances revêt un caractère aléatoire. En conséquence, ces dernières doivent, à tout moment, être en mesure de faire face à leurs engagements vis-à-vis des assurés et bénéficiaires de contrats d'assurance.

Dans le cadre de la protection des intérêts de ces assurés et bénéficiaires de contrats d'assurance, le législateur a défini des engagements réglementés pour lesquels les compagnies d'assurance doivent, à tout moment, être en mesure de justifier l'évaluation (article 334 du code CIMA) ; il s'agit :

- ✓ des provisions techniques suffisantes pour le règlement intégral de leurs engagements envers les assurés et bénéficiaires de contrats ;
- ✓ des postes du passif correspondant aux autres créances privilégiées (État, personnel) ;
- ✓ des dépôts de garantie des agents, des assurés et des tiers, s'il y a lieu ;
- ✓ une provision de prévoyance en faveur des employés et agents destinées à faire face aux engagements pris par l'entreprise envers son personnel.

Par ailleurs, l'article 335 du code des assurances précise que les engagements réglementés doivent être représentés par des actifs équivalents localisés dans le pays où les risques ont été souscrits.

Toutefois, dans une quotité maximale de 50% des actifs représentatifs des engagements représentés,

les actifs placés et localisés dans les États membres de la CIMA sont admis.

Au 31 décembre 2018, les engagements règlementés et les actifs admis des compagnies d'assurances se présentent comme suit :

	Sociétés Vie	Sociétés Non vie	Ensemble
Provisions pour risques en cours	10 213	18 274	28 487
Provisions pour sinistres à payer	26 562	135 283	161 845
Provisions mathématiques	527 616	0	527 616
Autres provisions techniques	19 779	2 144	21 923
Autres engagements règlementés	15 296	18 910	34 206
TOTAL DES ENGAGEMENTS REGLEMENTES	599 467	174 611	774 078
Valeurs mobilières	290 874	80 243	371 117
- Dont valeurs d'Etat	135 888	37 087	172 975
Droits réels immobiliers	71 864	40 283	112 147
Prêts	50 064	4 340	54 404
Dépôts en banques	185 384	54 457	239 841
Sous total 1 : Ensemble des valeurs mobilières et immobilières assimilées	598 186	179 323	777 509
Arriérés de primes admis	884	2 377	3 261
Autres actifs	14 937	8 174	23 111
Sous total 2 : Ensemble des autres actifs admis en représentation	15 822	10 551	26 373
TOTAL DES ACTIFS ADMIS EN REPRESENTATION	614 008	189 874	803 882
Excédent (+), Déficit (-)	14 541	15 263	29 804
Taux de couverture	102,43%	108,74%	103,85%

Montants en millions

Les compagnies d'assurance du marché dégagent un excédent global de couverture de leurs engagements règlementés.

En effet, les engagements règlementés du marché s'élèvent à 774,08 milliards en 2018 contre 743,86 milliards en 2017, soit une croissance de 4,06%. Quant aux actifs admis en représentation de ces engagements, ils sont de 803,88 milliards, en augmentation de 6,18% par rapport à 2017. Il en résulte un taux de couverture global de 103,85% contre 101,78% pour l'exercice 2017.

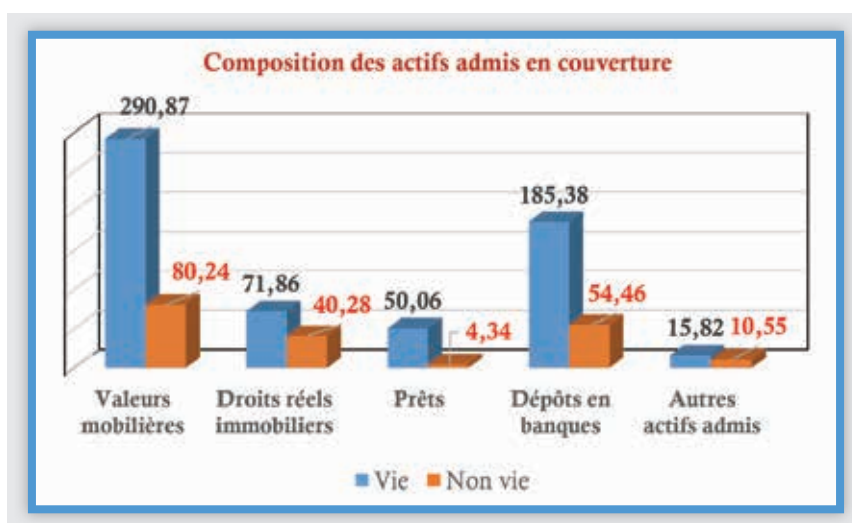
Sur le marché vie, les engagements règlementés sont essentiellement constitués de provisions mathématiques d'un montant de 527,62 milliards, soit 88,01% des engagements règlementés des compagnies d'assurance vie.

En ce qui concerne le marché non vie, les engagements règlementés s'élèvent à 174,71 milliards. Les provisions pour sinistres à payer sont évalués à 135,28 milliards, soit 77,48% des engagements règlementés.

Il faut noter que dans l'ensemble des engagements règlementés, la part des compagnies d'assurance vie est de 599,47 milliards, soit 77,44%. Cette grande part des sociétés vie provient de la nature même des contrats vie qui sont généralement gérés sur de longues périodes. Les provisions pour sinistres à payer s'élèvent à 161,85 milliards, soit 20,91% du total des engagements.

Pour ce qui est des actifs représentant ces engagements règlementés, ils se composent essentiellement

de valeurs mobilières, de droits réels immobiliers, de prêts admis et de dépôts en banques comme le montre le graphique suivant



Sur les 803,88 milliards d'actifs admis, les compagnies d'assurance vie détiennent 614,01 milliards, soit une part de 76,38%.

Dans la composition de ces actifs, on note que les valeurs mobilières représentent 371,12 milliards (290,87 milliards pour les compagnies d'assurance vie et 80,24 milliards pour le marché non vie), ce qui constitue la plus grande portion, soit 46,17%. Ces valeurs mobilières sont constituées à 46,61% de valeurs d'État.

La deuxième part la plus importante revient aux dépôts en banques. Ces derniers sont évalués à 239,84 milliards (185,38 milliards pour la vie et 54,46 milliards pour la non vie) et représentent une part de 29,84% du montant global des actifs.

Ils sont suivis des droits réels immobiliers qui se situent à 112,15 milliards dont 71,86 milliards pour la vie et 40,28 milliards pour la non vie. Ils représentent 13,95% des actifs admis.

Quant aux prêts, ils représentent 6,77% des actifs admis et sont chiffrés à 54,40 milliards dont 50,06 milliards pour l'assurance vie et 4,34 milliards pour le marché non vie.

Les autres actifs avec un montant estimé à 26,37 milliards ne représentent que 3,28% du total des actifs admis. Ils sont essentiellement constitués d'arriérés de primes, de créances sur les réassureurs, de créances sur les cédantes, de recours et d'avances sur contrats pour ce qui est des sociétés vie.

En tout état de cause, prises ensemble, les compagnies d'assurance vie enregistrent un taux de couverture de leurs engagements règlementés de 102,43% contre 103,08% pour 2017. Les sociétés non vie quant à elles affichent un taux de couverture de leurs engagements règlementés de 108,74% alors qu'elles avaient enregistré un taux de 98,05% en 2017.

L'excédent global de couverture est de 29,80 milliards alors qu'il était de 13,23 milliards en 2017, soit une augmentation significative de 125,33%.

Si globalement, le marché des assurances couvre ses engagements règlementés, par des actifs admis, qu'en est-il de la situation par compagnie d'assurances ?

L'analyse des états C4 fait ressortir la situation réelle avec des fortunes diverses.

Couverture ER	Sociétés Vie	Sociétés non vie	Total	%
<100%	6	6	12	36,36%
[100% ; 110% [	5	6	11	33,33%
>110%	1	9	10	30,30%
Total	12	21	33	100,00

En réalité, douze (12) sociétés d'assurance, dont six (06) en vie et six (06) en non vie, soit 36,36%, ne couvrent pas leurs engagements réglementés. Cette proportion de compagnies ayant un déficit de couverture de leurs engagements est en hausse par rapport à l'exercice 2017 où elle était de 32,35%.

Vingt-et-une (21) sociétés dont six (06) en vie et quinze (15) en non vie, soit 63,64% des sociétés du marché, dégagent un excédent de couverture de leurs engagements réglementés.

Sur le marché de la vie, la moitié des compagnies ont un déficit de couverture des engagements réglementés.

III. MARGE DE SOLVABILITÉ

Toute société d'assurance doit justifier de l'existence d'une marge de solvabilité suffisante, relative à l'ensemble de ses activités (Article 337 du code CIMA). Il s'agit de s'assurer que chaque société d'assurance dispose de fonds propres suffisants pour soutenir ses activités et faire face à ses engagements.

La marge de solvabilité des sociétés d'assurance est constituée essentiellement par les fonds propres de la société.

Le tableau suivant résume la situation de la marge de solvabilité des sociétés d'assurances du marché ivoirien au terme de l'exercice 2018.

Libellés	Sociétés vie	Sociétés non vie	Marché
Marge disponible	50 863,84	94 585,45	145 449,29
Marge minimale	25 712,65	32 416,31	58 128,96
Surplus (+) /Déficit (-) de marge	25 151,18	62 169,14	87 320,32

Montants en millions de F CFA

Dans l'ensemble, les compagnies du marché dégagent un excédent de marge de solvabilité. Sur le marché vie, l'excédent de marge est de 25,15 milliards en 2018 contre 9,62 milliards en 2017, soit une hausse de 161,43%.

Quant aux compagnies d'assurance non vie, elles ont dégagé un excédent de marge de 62,17 milliards, en baisse de 8,29% par rapport à 2017.

En résumé, l'excédent de marge de solvabilité du marché s'élève à 87,32 milliards. Il a connu une augmentation de 12,80% par rapport à celui de l'exercice 2017.

Toutefois, dans la réalité, toutes les compagnies du marché ne sont pas logées à la même enseigne. Les résultats du dépouillement de l'état C11 a permis de dresser le tableau suivant :

Marge de solvabilité	Sociétés vie	Sociétés non vie	Total	%
[-4 Mds ; 0 Mds [	3	4	7	21,21
[0 Mds ; 5 Mds]	7	12	19	57,58
> 5 Mds	2	5	7	21,21
Total	12	21	33	100,00

Il en ressort que sept (07) compagnies, soit 21,21%, dégagent des déficits de marge de solvabilité. Cette situation préoccupante concerne trois (03) compagnies vie et quatre (04) non vie.

En revanche, vingt-six (26) sociétés présentent des excédents de marge de solvabilité. Parmi ces sociétés, sept (07) dont deux (02) en vie et cinq (05) en non vie, représentant 21,21% des compagnies, ont dégagé des excédents de marge de solvabilité allant au-delà de cinq (05) milliards.

IV. TRÉSORERIE

Au-delà des exigences de couverture des engagements réglementés et de suffisance de marge de solvabilité, la réglementation fait obligation aux compagnies d'assurance de disposer d'un minimum de trésorerie afin de faire face de manière diligente aux règlements des sinistres.

Le niveau de trésorerie, encore appelé ratio moyen de trésorerie doit être compris entre 10 % et 35 % des engagements réglementés pour les sociétés vie et entre 10 % et 40 % des engagements réglementés pour les sociétés non vie.

Le tableau suivant présente les ratios moyens de trésorerie des compagnies d'assurances du marché à la fin de l'exercice 2018 :

Libellé	Sociétés vie	Sociétés non vie	Marché
Engagements réglementés	599 467,00	174 610,64	774 077,64
Dépôts en banque	185 384,06	54 456,55	239 840,61
Ratio de trésorerie	30,92%	31,19%	30,98%

Montants en millions de F CFA

Il ressort que le ratio moyen de trésorerie du marché est de 30,98%. Il était de 31,49% pour l'exercice 2017. Le niveau de trésorerie des compagnies du marché n'a pas évolué de manière significative. Pour les sociétés vie, ce ratio est de 30,92% contre 32,30% en 2017. Pour le marché non vie, il est de 31,19% contre 29,16% en 2017.

Globalement, ces ratios vie et non vie sont conformes à la réglementation des assurances.

La situation est similaire à celle de la couverture des engagements réglementés et de la marge de solvabilité, avec des ratios moyens acceptables mais des fortunes diverses par société. Les statistiques sont résumées dans le tableau suivant :

Ratio moyen de trésorerie (%)	Sociétés vie	Sociétés non vie	Marché	Proportion (%)
[0 ; 10 [	1	4	5	15,15
[10 ; 40 [	8	8	16	48,48
[40 ; et plus [	3	9	12	36,36
Total	12	21	33	100,00

L'examen du tableau fait ressortir que cinq (05) compagnies du marché, soit 15,15%, une (01) en vie et quatre (04) en non vie, ont des ratios de trésorerie non conformes à la réglementation. Cette situation est critique et met à mal la capacité de ces compagnies à faire face à leurs engagements vis-à-vis des assurés et bénéficiaires de contrats d'assurances.

Il faut néanmoins relever que seize (16) sociétés, soit 48,48% disposent d'une trésorerie conforme à la réglementation. Douze (12) sociétés sont plus liquides, leurs ratios sont au-delà des exigences réglementaires.

CONCLUSION

Le marché ivoirien des assurances a connu de grands événements et des mouvements des acteurs au cours de l'exercice 2018.

Au titre des événements, le marché a organisé les premières grandes journées nationales de l'assurance et a accueilli les états généraux de l'assurance dans l'espace CIMA.

Au titre des acteurs, il convient d'indiquer qu'une nouvelle compagnie d'assurances a vu le jour tandis que l'agrément a été retiré à une autre compagnie. En ce qui concerne les intermédiaires, 46 courtiers ont été agréés quand l'agrément a été retiré à un courtier.

Avec 33 compagnies d'assurances, 283 courtiers et plus de 800 agents d'assurances, le marché a réalisé un chiffre d'affaires de 360,53 milliards contre 335,22 milliards en 2017, soit une croissance de 7,55 %, proche du taux de croissance du PIB. Les prestations fournies aux assurés, victimes et bénéficiaires de contrats d'assurances et de capitalisation s'élèvent à 190,87 milliards contre 173,50 milliards en 2017, soit une hausse de 10,01%.

La contribution du secteur des assurances dans l'économie nationale est perçue à travers les actifs détenus par les compagnies d'assurances. Au 31 décembre 2018, le secteur détient dans l'économie ivoirienne :

- ✓ 371,12 milliards de valeurs mobilières dont 172,98 milliards de valeurs d'État ;
- ✓ 112,15 milliards de droits réels immobiliers ;
- ✓ 239,84 milliards comme trésorerie dans les banques.

Il convient de relever par ailleurs que les compagnies d'assurance emploient environ 3000 personnes avec une masse salariale de 26,76 milliards ; les impôts et taxes s'élèvent à 6,22 milliards.

Avec ces chiffres, le marché détient le titre de leader de l'espace CIMA et de la FANAF.

Toutefois, il importe de relever que derrière lesdits chiffres, se cachent bien de défis à relever. En effet, malgré cette position privilégiée du marché ivoirien, le taux de pénétration de l'assurance de 1,46% en 2018 est très faible devant le taux moyen de l'Afrique estimé à 3%. Le marché doit relever le défi du règlement des sinistres dont la cadence demeure encore faible d'une part et d'autre part trouver un mécanisme adéquat pour la protection des consommateurs dans les nombreux cas de liquidation des compagnies d'assurance.

ANNEXES

TABEAU 1: SYNTHÈSE DES DONNÉES DU MARCHÉ IVOIRIEN

(Evolution de 2013 à 2018, montant en millions de FCFA)

Postes		2013	2014	2015	2016	2017	2018
Emissions de primes nettes (Chiffre d'Affaires)	Branches IARD	133 424	139 861	161 843	175 414	184 737	205 465
	Branches Vie	104 548	111 346	119 876	132 774	150 486	155 060
	Total	237 972	251 207	281 719	308 188	335 223	360 525
Produits financiers nets (1)	Branches IARD	5 885	7 002	7 208	6 669	7 925	7 450
	Branches Vie	14 847	17 999	24 119	16 681	24 428	18 841
	Total	20 732	25 000	31 327	23 350	32 352	26 291
Commissions reçues	Branches IARD	4 962	5 585	5 757	4 746	6 062	6 845
	Branches Vie	260	539	723	628	889	862
	Total	5 222	6 124	6 480	5 374	6 951	7 707
Prestations	Sinistres payés IARD	51 009	75 552	74 864	73 949	79 702	97 391
	Prestations IARD (2)	54 514	73 101	72 668	70 305	76 347	90 763
	Prestations échues Vie (3)	64 026	74 184	80 773	94 318	97 157	100 109
	dont Rachats	38 626	36 291	42 759	53 404	51 133	57 904
	Total [(2)+(3)]	208 176	259 128	271 064	291 975	304 339	346 167
Primes cédées aux Réass.	Branches IARD	35 565	40 699	45 314	45 100	48 703	48 660
	Branches Vie	3 861	4 490	4 258	4 748	7 069	4 684
	Total	39 427	45 190	49 572	49 848	55 772	53 344
Autres charges nettes (4)	Branches IARD	33 344	38 560	38 614	37 459	45 420	46 429
	Branches Vie	17 703	21 405	23 553	24 017	25 168	26 901
	Total	51 047	59 965	62 167	61 476	70 588	73 330
Commissions servies	Branches IARD	17 542	20 804	23 079	26 640	26 512	29 220
	Branches Vie	6 178	7 512	8 135	8 658	9 621	9 860
	Total	23 720	28 316	31 214	35 298	36 132	39 080
Engagements réglementés	PREC (Branches IARD)	8 680	11 576	12 001	20 095	16 511	18 274
	PSAP (Branches IARD)	115 048	130 380	118 638	122 552	142 488	135 283
	Prov. Math. (Branches Vie)	335 456	362 986	393 746	440 034	474 716	527 616
	Autres engagements (5)	36 345	77 746	87 370	96 102	110 148	92 904
	Total	495 529	582 688	611 755	678 783	743 863	774 078
Placements cumulés (6)	Valeurs mobilières	186 022	261 898	267 211	307 464	338 187	371 117
	Droits réels immobiliers*	82 681	98 171	90 767	102 991	107 708	112 147
	Dépôts dans les banques	153 310	181 221	200 211	242 400	234 209	239 841
	Total	422 013	541 290	558 190	652 855	680 104	723 105
Nombre de sociétés (7)	Branches IARD	18	18	17	19		21
	Branches Vie	11	11	10	12		12
	Total	29	29	27	31		33

(1) Montant des produits financiers nets de charges des placements diminué pour les sociétés vie du montant des intérêts servis à la provision pour participation aux excédents et des intérêts crédités aux provisions mathématiques nettes de cession

(2) Sinistres payés nets de recours

(3) Ensemble des prestations échues

(4) Montant des «autres charges» inscrit au compte d'exploitation générale diminué du montant des produits accessoires et des travaux faits par les entreprises pour elles-mêmes

(5) Outre les «Autres engagements» des sociétés Vie et IARD, dans cette rubrique nous mettons également les PREC et les PSAP des sociétés Vie, les provisions mathématiques des sociétés IARD d'une part et d'autre part les autres provisions techniques des sociétés Vie et IARD

(6) Hors pr ts (garantis, hypothécaires et autres)

(7) Il s'agit des sociétés ayant produit leurs chiffres; le nombre de sociétés ne tient pas compte de celles qui n'ont pas clôturé leur premier exercice social au 31 décembre de l'année d'inventaire.

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR GROUPE DE SOCIÉTÉS

Sociétés ou Groupe	2013		2014		2015		2016		2017		2018	
	Chiffre d'affaires	Part en %	Chiffre d'affaires	Part en %	Chiffre d'affaires	Part en %	Chiffre d'affaires	Part en %	Chiffre d'affaires	Part en %	Chiffre d'affaires	Part en %
Groupe SAHAM												
SAHAM VIE	19 243 951 026	7,66%	16 055 190 755	6,39%	18 010 725 415	6,39%	20 690 561 658	6,71%	23 510 880 688	7,01%	24 338 563 741	6,75%
SAHAM S.A	33 764 695 866	13,44%	39 602 267 644	15,76%	45 102 521 403	16,01%	51 182 443 280	16,61%	52 485 539 791	15,66%	52 017 415 864	14,43%
S/TOTAL	53 008 646 892	22,28%	55 657 458 399	22,16%	63 113 246 818	22,40%	71 873 004 938	23,32%	75 996 420 479	22,67%	76 355 979 605	21,18%
Groupe NSIA												
NSIA VIE	18 385 616 890	7,73%	19 482 853 885	7,76%	21 548 200 117	7,65%	26 097 995 332	8,47%	28 853 110 959	8,61%	27 321 430 629	7,58%
NSIA Côte d'Ivoire	16 732 859 142	7,03%	19 200 376 587	7,64%	19 366 003 246	6,87%	18 011 388 718	5,84%	16 090 882 482	4,80%	17 370 315 210	4,82%
S/TOTAL	35 118 476 032	14,76%	38 683 230 472	15,40%	40 914 203 363	14,52%	44 109 384 050	14,31%	44 943 993 441	13,41%	44 691 745 839	12,40%
Groupe SUNU												
AAA VIE	1 124 767 589	0,47%	1 213 833 289	0,48%	1 300 247 993	0,46%	770 449 314	0,25%	1 249 381 451	0,37%	1 106 133 995	0,31%
SUNU VIE	12 443 381 792	38,08%	14 132 347 583	5,63%	39 446 959 575	14,00%	43 678 317 342	14,17%	48 742 936 274	14,54%	48 904 209 090	13,56%
UA VIE	20 867 109 288	8,77%	24 631 181 495	9,81%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
SUNU IARD	10 173 895 955	4,28%	8 607 487 676	3,43%	11 110 679 802	3,94%	15 791 988 447	5,12%	18 086 300 117	5,40%	21 539 615 819	5,97%
S/TOTAL	44 609 154 624	18,75%	48 584 850 043	19,34%	51 857 887 370	18,41%	60 240 755 103	19,55%	68 078 617 842	20,31%	71 549 958 903	19,85%
Groupe ALLIANZ												
ALLIANZ VIE	14 550 520 015	6,11%	15 617 267 159	6,22%	17 114 460 810	6,08%	18 725 340 837	6,08%	20 857 324 960	6,22%	23 420 102 059	6,50%
ALLIANZ Côte d'Ivoire	15 705 690 344	6,60%	17 068 781 341	6,79%	19 339 768 853	6,86%	19 354 211 749	6,28%	18 982 425 590	5,66%	22 465 150 610	6,23%
S/TOTAL	30 256 210 359	12,71%	32 686 048 500	13,01%	36 454 229 663	12,94%	38 079 552 586	12,36%	39 839 750 550	11,88%	45 885 252 669	12,73%
Groupe LA LOYALE												
LA LOYALE VIE	7 777 539 193	3,10%	9 001 585 662	3,58%	10 134 707 538	3,60%	9 074 636 540	2,94%	9 016 268 559	2,69%	8 136 754 956	2,26%
LA LOYALE Assurances	6 187 781 813	2,46%	4 912 003 211	1,96%	4 186 780 395	1,49%	1 747 092 250	0,57%	1 193 719 976	0,36%	1 190 034 385	0,33%
S/TOTAL	13 965 321 006	5,87%	13 913 588 873	5,54%	14 321 487 933	5,08%	10 821 728 790	3,51%	10 209 988 535	3,05%	9 326 789 341	2,59%
Groupe AXA												
AXA Assurances	9 896 157 997	4,16%	12 727 424 485	5,07%	13 838 663 548	4,91%	15 747 347 965	5,11%	17 092 196 496	5,10%	19 203 559 667	5,33%
AXA VIE							5 246 947	0,00%	42 481 488	0,01%	38 824 121	0,01%
S/TOTAL							15 752 594 912	5,11%	17 134 677 984	5,11%	19 242 383 788	5,34%

Groupe SIDAM

SOMAVIE	3 169 855 194	1,33%	3 188 921 903	1,27%	2 724 668 893	0,97%	2 498 941 329	0,81%	2 204 229 084	0,66%	1 870 245 137	0,52%
SIDAM SA	5 056 517 395	2,12%	6 126 390 347	2,44%	6 329 924 982	2,25%	6 741 362 427	2,19%	5 016 521 391	1,50%	7 409 609 093	2,06%
SIDAM									586 403 398	0,17%		
S/TOTAL	8 226 372 589	3,46%	9 315 312 250	3,71%	9 054 593 875	3,21%	9 240 303 756	3,00%	7 807 153 873	2,33%	9 279 854 230	2,57%

Groupe ATLANTIQUE

ATLANTIQUE VIE	2 364 992 975	0,99%	2 635 134 242	1,05%	3 215 215 485	1,14%	4 032 225 902	1,31%	4 970 173 346	1,48%	5 877 289 082	1,63%
ATLANTIQUE IARD	4 297 285 257	1,81%	6 083 474 879	2,42%	8 246 581 712	2,93%	10 150 114 675	3,29%	11 451 224 404	3,42%	13 014 906 366	3,61%
S/TOTAL	6 662 278 232	2,80%	8 718 609 121	3,47%	11 461 797 197	4,07%	14 182 340 577	4,60%	16 421 397 750	4,90%	18 892 195 448	5,24%

Groupe SAAR

SAAR VIE	250 034 860	0,11%	349 653 321	0,14%	292 439 480	0,10%	498 422 701	0,16%	594 635 126	0,18%	1 006 207 609	0,28%
SAAR IARD	3 300 138 042	1,39%	1 889 996 431	0,75%			1 297 046 091	0,42%	2 702 658 070	0,81%	3 442 030 463	0,95%
S/TOTAL	3 550 172 902	1,49%	2 239 649 752	0,89%	292 439 480	0,10%	1 795 468 792	0,58%	3 297 293 196	0,98%	4 448 238 072	1,23%

Groupe WAFA

WAFA VIE							0	0,00%	3 169 137 571	0,95%	4 738 504 475	1,31%
WAFA IARD							3 665 050	0,00%	2 227 272 020	0,66%	3 406 524 681	0,94%
S/TOTAL							3 665 050	0,00%	5 396 409 591	1,61%	8 145 029 156	2,26%

AUTRE

GNA	3 524 373 684	1,48%	4 764 035 895	1,90%	6 609 471 652	2,35%	4 529 574 890	1,47%	3 926 256 977	1,17%	3 731 476 700	1,04%
BENEFICIAL	4 370 099 265	1,84%	5 038 228 532	2,01%	6 088 687 012	2,16%	6 701 830 941	2,17%	7 275 429 968	2,17%	8 301 591 669	2,30%
MATCA	3 858 393 788	1,62%	4 216 499 270	1,68%	4 596 600 749	1,63%	5 019 819 710	1,63%	5 815 867 125	1,73%	6 630 524 243	1,84%
FEDAS-CI	4 273 586 448	1,80%	3 423 125 895	1,36%	2 673 566 087	0,95%	2 026 735 877	0,66%	1 178 895 387	0,35%		
AMSA	3 221 450 232	1,35%	4 092 200 268	1,63%	3 700 834 128	1,31%	3 864 292 391	1,25%	4 254 540 888	1,27%	5 279 818 430	1,46%
SAFA	2 422 943 076	1,02%	-3 820 539 677	-1,52%	2 516 065 493	0,89%	2 817 970 356	0,91%	3 643 074 859	1,09%	4 433 935 264	1,23%
TSA	4 286 340 127	1,80%	2 925 410 181	1,16%	3 870 128 111	1,37%	5 138 810 395	1,67%	3 933 132 295	1,17%		
SERENITY	2 596 029 294	1,09%	4 141 270 009	1,65%	5 057 033 722	1,80%	4 077 342 548	1,32%	3 776 867 777	1,13%	5 342 127 066	1,48%
ATLAS Assurances	2 338 976 153	0,98%	2 379 456 155	0,95%	3 412 219 043	1,21%	4 771 205 316	1,55%	4 619 782 733	1,38%	4 493 019 772	1,25%
AAA	1 786 575 208	0,75%	1 521 270 379	0,61%	1 886 315 603	0,67%	3 141 529 746	1,02%	4 248 797 419	1,27%	4 805 449 602	1,33%
COMAR									125 799 938	0,04%	1 630 302 093	0,45%
SMA BTP											108 467 009	0,03%
ATLANTA											1 128 733 119	0,31%
STANE											3 185 174 812	0,95%
S/TOTAL	32 678 767 275	13,73%	28 680 956 907	11,42%	40 410 921 600	14,34%	42 089 112 171	13,66%	46 096 886 793	13,75%	52 707 266 340	14,62%

CHIFFRE D'AFFAIRES	237 971 557 908	100,00%	251 207 128 802	100,00%	281 719 470 847	100,00%	308 187 910 724	100,00%	335 222 590 033	100,00%	360 524 693 392	100,00%
---------------------------	------------------------	----------------	------------------------	----------------	------------------------	----------------	------------------------	----------------	------------------------	----------------	------------------------	----------------

SOCIÉTÉS IARD⁽¹⁾*Evolution des principaux postes par branche de 2013 à 2018*

1. Chiffres d'affaires								
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation en %	Part en %
Acc. Corpo. Maladie	35 198	38 748	45 053	47 913	54 456	66 638	22,37	32,43
RC Auto	24 453	21 393	27 385	31 137	33 363	37 498	12,39	18,25
Aut. Risques Auto	22 545	23 258	26 664	31 181	30 977	31 609	2,04	15,38
Incendie, Aut. Risq. Dom.	23 777	24 727	30 432	31 432	34 118	32 473	-4,82	15,80
RC Générale	4 195	4 594	5 170	6 330	6 031	7 065	17,14	3,44
Transports aériens	2 301	2 375	2 479	2 899	2 857	3 408	19,28	1,66
Transports maritimes	6 032	6 784	8 646	7 593	6 942	8 750	26,05	4,26
Autres transports	6 082	6 969	6 935	6 999	7 493	7 955	6,16	3,87
Aut. Risq. Directs. Dom.	6 101	7 985	6 925	8 279	8 354	9 168	9,75	4,46
Acceptations	2 739	3 026	2 153	1 652	147	902	512,62	0,44
Total général	133 424	139 861	161 843	175 414	184 737	205 465	11,22	100,00
Evolution (%)	14,63	4,82	15,72	8,39	5,31	11,22		

2. Produits financiers nets par branche								
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation en %	Part en %
Acc. Corpo. Maladie	297	1 077	816	852	993	1 112	11,97	14,93
RC Auto	1 242	1 468	2 076	1 984	2 306	1 677	-27,26	22,51
Aut. Risques Auto	1 053	1 097	1 035	1 045	1 165	1 224	5,06	16,43
Incendie, Aut. Risq. Dom.	2 319	1 967	1 378	1 036	1 868	1 780	-4,72	23,89
RC Générale	683	531	581	910	914	688	-24,73	9,23
Transports aériens	34	31	460	7	8	7	-7,05	0,10
Transports maritimes	76	281	124	126	243	172	-29,36	2,31
Autres transports	142	229	500	341	258	376	45,96	5,05
Aut. Risq. Directs. Dom.	233	233	215	331	159	404	154,39	5,42
Acceptations	-47	47	22	37	11	10	-13,75	0,13
Total général	6 032	6 962	7 208	6 669	7 925	7 450	-5,99	100,00
Evolution (%)	4,28	15,40	3,53	-7,47	18,83	-5,99		
Pdts fin. Nets / Primes (%)	4,52	4,98	4,45	3,80	4,29	3,63		

3. Produits financiers nets par type d'actifs								
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation en %	Part en %
Sur Titres	4 885	5 181	438	440	6 304	611	-0,90	15,10%
Sur Immeubles	1 861	1 904	1 115	1 004	1 197	1 213	0,01	29,96%
Sur autres actifs	-713	-83	2 215	2 387	428	2 223	4,20	54,94%
Total	6 033	7 002	3 768	3 831	7 928	4 047	-0,49	100,00%
Evolution (%)	-5,54	16,05	-46,18	1,67	106,94	-48,95		
Pdts fin. Nets / Primes (%)	4,52	5,01	2,33	2,18	4,29	1,97		

*Les Produits financiers nets s'entendent les Produits de placement (compte 80) diminués des charges de placement (compte 80)***4. Commissions reçues des Réassureurs**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation en %	Part en %
Acc. Corpo. Maladie	232	231	236	177	240	500	108,50	7,31%
RC Auto	140	72	84	146	193	213	10,43	3,11%
Aut. Risques Auto	215	85	66	110	88	114	29,68	1,67%
Incendie, Aut. Risq. Dom.	2 200	2 499	3 073	2 687	3 274	3 588	9,58	52,41%
RC Générale	260	254	274	344	387	390	0,82	5,70%
Transports aériens	389	341	279	326	310	407	31,30	5,95%
Transports maritimes	549	418	678	149	368	584	58,62	8,53%
Autres transports	172	348	300	283	279	376	34,72	5,49%
Aut. Risq. Directs. Dom.	863	852	890	665	1 102	874	-20,71	12,77%
Acceptations	-58	485	-123	-141	-141	-201	42,48	-2,93%
Total général	4 962	5 585	5 757	4 746	6 100	6 845	12,21	100,00%
Evolution (%)	18,85	12,57	3,08	-17,56	28,53	12,21		
Cions Réas./P. cédées (%)	13,19	13,72	12,71	10,52	3,30	3,33		

5. Prestations								
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation en %	Part en %
Acc. Corpo. Maladie	28 120	28 953	31 289	31 912	37 283	40 005	7,30	44,08%
RC Auto	6 409	6 930	6 283	7 375	8 693	9 281	6,77	10,23%
Aut. Risques Auto	8 257	7 698	12 178	12 394	13 801	14 528	5,27	16,01%
Incendie, Aut. Risq. Dom.	8 260	21 447	12 819	10 023	8 461	20 193	138,66	22,25%
RC Générale	947	1 627	2 137	2 142	2 479	2 078	-16,16	2,29%
Transports aériens	160	-60	5	49	534	1	-99,84	0,00%
Transports maritimes	1 610	2 333	3 957	2 939	905	896	-1,02	0,99%
Autres transports	356	457	634	1 387	612	1 170	91,10	1,29%
Aut. Risq. Directs. Dom.	793	2 358	1 181	1 956	3 409	2 349	-31,11	2,59%
Acceptations	1 610	1 357	2 184	129	170	262	54,36	0,29%
Total général	54 912	73 101	72 668	70 305	76 347	90 763	18,88	100,00%
Evolution (%)	14,79	33,12	-0,59	-3,25	8,59	18,88		
Prestations / Primes (%)	41,16	52,27	44,90	40,08	41,33	44,17		

6. Primes cédées aux réassureurs								
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation en %	Part en %
Acc. Corpo. Maladie	1 085	1 671	1 871	1 799	2 155	3 078	42,84	6,33
RC Auto	1 564	2 130	2 164	1 999	1 938	1 691	-12,76	3,47
Aut. Risques Auto	1 051	1 336	938	2 042	2 249	1 840	-18,18	3,78
Incendie, Aut. Risq. Dom.	19 105	17 086	23 692	23 277	25 978	23 766	-8,51	48,84
RC Générale	1 802	1 674	1 821	2 151	1 907	2 085	9,32	4,28
Transports aériens	2 057	2 261	2 362	2 778	2 741	3 333	21,60	6,85
Transports maritimes	4 929	3 316	6 435	5 858	6 337	2 963	-53,25	6,09
Autres transports	1 141	3 912	1 777	1 141	1 085	5 801	434,64	11,92
Aut. Risq. Directs. Dom.	4 875	5 369	4 255	4 055	4 312	4 038	-6,35	8,30
Acceptations	26	1 946	-	-	-	65	-	
Total général	37 609	40 699	45 314	45 100	48 702	48 660	-0,09	100,00
Evolution (%)	-17,00	8,22	11,34	-0,47	7,99	-0,09		
Cessions / Primes émises(%)	28,19	29,10	28,00	25,71	26,36	23,68		

7. Provision pour sinistres à payer (PSAP)								
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation en %	Part en %

Acc. Corpo. Maladie	3 965	3 575	4 926	5 829	7 712	27 183	252,47	17,49
RC Auto	32 705	43 506	46 671	46 445	46 923	42 084	-10,31	27,07
Aut. Risques Auto	17 308	23 659	18 148	18 590	16 430	18 665	13,60	12,01
Incendie, Aut. Risq. Dom.	48 412	32 347	25 840	23 554	42 713	37 156	-13,01	23,90
RC Générale	12 607	14 490	18 572	16 549	13 675	12 016	-12,13	7,73
Transports aériens	668	332	480	966	362	368	1,79	0,24
Transports maritimes	3 023	4 065	4 888	4 060	3 423	3 148	-8,03	2,03
Autres transports	2 265	2 405	3 363	2 706	3 150	4 258	35,16	2,74
Aut. Risq. Directs. Dom.	4 412	4 268	8 152	9 720	9 155	9 750	6,50	6,27
Acceptations	3 078	2 353	2 689	632	773	831	7,51	0,53
Total général	125 368	128 645	133 730	129 051	144 316	155 460	7,72	100,00
Evolution (%)	31,88	2,61	3,95	-3,50	11,83	7,72		
PSAP/Primes émises (%)	93,96	91,98	82,63	73,57	78,12	75,66		

8. Provision pour risques en cours (PREC)								
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation en %	Part en %
Acc. Corpo. Maladie	637	932	1 642	1 648	2 286	3 419	49,55	18,76
RC Auto	2 830	2 985	3 805	4 188	4 354	4 655	6,91	25,55
Aut. Risques Auto	2 077	1 890	2 654	2 588	2 798	3 260	16,50	17,89
Incendie, Aut. Risq. Dom.	1 689	2 231	2 008	3 502	3 523	3 257	-7,55	17,87
RC Générale	505	632	522	647	665	794	19,34	4,36
Transports aériens	94	197	250	301	343	349	1,86	1,92
Transports maritimes	111	101	165	174	197	357	81,43	1,96
Autres transports	108	39	137	241	252	177	-29,91	0,97
Aut. Risq. Directs. Dom.	233	1 259	1 684	1 785	1 851	1 897	2,50	10,41
Acceptations	1 305	461	365	355	2	57	2 740,99	0,31
Total général	9 589	10 727	13 230	15 428	16 271	18 222	11,99	100,00
Evolution (%)	1,12	11,87	23,34	16,61	5,46	11,99		
PREC / Emissions (%)	7,19	7,67	8,17	8,80	8,81	8,87		

9. Commissions servies aux intermédiaires								
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation en %	Part en %
Acc. Corpo. Maladie	6 301	6 868	7 192	8 012	8 497	10 021	0,18	34,29
RC Auto	2 862	2 752	4 202	3 555	3 921	4 727	0,21	16,18
Aut. Risques Auto	3 210	4 079	3 232	5 054	5 175	5 069	-0,02	17,35
Incendie, Aut. Risq. Dom.	2 648	3 189	3 788	3 528	4 197	4 313	0,03	14,76
RC Générale	689	847	898	1 075	1 015	1 245	0,23	4,26
Transports aériens	193	186	193	177	197	261	0,33	0,89
Transports maritimes	1 013	991	1 602	1 518	1 410	1 517	0,08	5,19
Autres transports	476	673	457	325	197	612	2,11	2,09
Aut. Risq. Directs. Dom.	535	671	1 003	410	612	1 322	1,16	4,53
Acceptations	309	549	512	2 986	1 322	133	-0,90	0,45
Total général	18 236	20 804	23 079	26 640	26 544	29 220	0,10	100,00
Evolution (%)	16,53	14,08	10,93	15,43	-0,36	10,08		
Commissions / Primes (%)	13,67	14,87	14,26	15,19	14,37	14,22		

10. Autres charges(2) par branche								
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation	Part
Acc. Corpo. Maladie	6 766	9 772	8 440	8 777	11 867	10 767	-9,27	23,19

RC Auto	11 204	11 744	11 708	10 743	9 955	11 843	18,96	25,51
Aut. Risques Auto	6 814	7 640	6 814	10 641	10 112	10 076	-0,35	21,70
Incendie, Aut. Risq. Dom.	5 531	4 558	5 531	4 687	6 526	6 470	-0,87	13,93
RC Générale	1 244	1 173	1 244	1 777	1 933	1 768	-8,55	3,81
Transports aériens	159	76	65	114	99	259	161,81	0,56
Transports maritimes	937	1 478	2 163	1 635	1 912	2 616	36,82	5,63
Autres transports	585	211	364	-3 959	411	254	-38,12	0,55
Aut. Risq. Directs. Dom.	1 315	1 864	2 214	2 998	2 591	2 325	-10,26	5,01
Acceptations	161	44	71	46	13	51	295,08	0,11
Total général	34 716	38 560	38 614	37 459	45 419	46 429	2,22	100,00
Evolution (%)	2,93	11,07	0,14	-2,99	21,25	2,22		
Autres charges / Primes (%)	26,02	27,57	23,86	21,35	0,01	0,00		

11, Autres charges(2) par poste								
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation en %	Part en %
Frais de personnel	13 396	14 202	13 834	14 510	16 005	17 568	9,76	35,24
Impôts et taxes	3 149	3 446	3 567	3 780	4 189	4 339	0,04	9,22
Frais divers de gestion	14 266	15 272	16 593	16 187	19 163	21 265	0,11	42,19
Dot. aux amort. et provisions	5 014	6 049	4 137	3 696	6 325	3 728	-0,41	13,93
Total	35 824	38 969	38 131	38 173	45 682	46 900	0,03	100,58
Produits accessoires (3)	291	409	409	713	261	526	1,01	13,93
Autres charges nettes	35 534	38 560	37 722	37 459	45 420	46 374	0,02	100,00
Evolution (%)	5,35	8,52	-2,17	-0,70	21,25	2,10		
Autres charges / Primes (%)	26,63	27,57	23,31	21,35	22,11			

(1) Autres charges (compte 80) diminuées des produits accessoires et des travaux faits par pour l'entreprise elle-même (compte 80)

(2) Y compris TFSE, transports et déplacements

(3) A déduire : produits accessoires et travaux faits par les entreprises pour elles-mêmes

SOCIETES VIE*Evolution des principaux postes par branche de 2013 à 2018*

1. Chiffre d'affaires								
	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	Variation en %	Part en %
Grande branche	26 931	31 784	28 690	27 249	32 245	33 338	3,39	21,50
Collectives	12 929	14 254	15 653	19 552	19 572	21 676	10,75	13,98
Complémentaires	-	164	144	386	444	497	12,09	0,32
Capitalisation	63 891	64 304	74 710	85 322	97 555	98 807	1,28	63,72
Acceptations	685	840	680	265	670	742	10,69	0,48
Total général	96 653	104 436	111 346	119 876	150 486	155 060	3,04	100,00
Taux d'évolution en %	-	8,05	6,62	7,66	25,53	3,04		

2. Produits financiers nets : Répartition par branche								
	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	Variation en %	Part en %
Grande branche	3 597	490	2 565	2 408	2 783	2 722	-2,17	14,45
Collectives	538	432	825	718	830	689	-17,04	3,66
Complémentaires	-	1	1	-	1	3	-	0,02
Capitalisation	11 265	10 290	13 642	13 521	16 963	15 389	-9,28	81,68
Acceptations	16	30	26	33	33	38	12,78	0,20
Total général	15 415	11 243	17 058	16 681	20 610	18 841	-8,59	100,00
Taux d'évolution en %	15,26	30,25	-27,06	51,72	23,56	-8,59		
Pdts fin. Nets / Prime (%)	12,24	14,76	10,10	14,23	13,70	12,15		

Les produits financiers nets s'entendent produits des placements net des intérêts crédités aux provisions mathématiques nets de cession

3. Produits financiers nets : Répartition par type d'actifs								
	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	Variation en %	Part en %
Titres	4 566	17 012	13 888	19 664	19 284	18 046	-6,42	70,30
Immeubles	1 826	1 355	273	1 629	1 609	935	-41,89	3,64
Autres*	9 655	5 101	3 562	7 062	7 639	6 689	-12,44	26,06
Produits financiers nets	16 047	23 468	17 723	28 355	28 532	25 669	-10,03	100,00
Taux d'évolution en %	3,26	46,25	-24,48	59,99	0,62	-10,03		
Pdts fin. Nets / Prime en %	16,60	22,47	15,92	23,65	21,49	16,55		

*Les produits financiers nets s'entendent produits des placements nets de charges diminués des intérêts servis à la provision pour participation aux excédents*** La rubrique «Autres» comprend les produits non afférents aux titres et immeubles de placement diminués des charges de la même catégorie*

3. Commissions reçues des Réassureurs								
	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	Variation en %	Part en %
Grande branche	142	401	538	455	519	502	-3,43	58,18
Collectives	119	135	181	173	370	332	-10,25	38,47
Complémentaires	-	-	-	-	-	29	-	
Capitalisation	-	3	4	-	-	-	-	
Acceptations	-	-	-	-	-	-	-	
Total général	261	539	723	628	889	862	-3,01	100,00
Taux d'évolution en %	14,02	-47,09	106,18	34,26	41,61	-3,01		
Cios Réass. / P. cédées (%)	21,79	10,46	11,99	16,98	0,59	0,56		
4. Provisions mathématiques								

	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	Variation en %	
Prov. Math. à clôture	340 815	369 892	405 433	440 034	486 432	529 290	8,81	
Rachats	39 541	36 291	42 759	53 404	51 133	57 904	13,24	
Evolution des PM (%)	7,36	9,91	8,53	9,61	10,54	8,81		
Evolution des Rachats (%)	39,36	12,77	-8,22	17,82	-4,25	13,24		

5. Autres charges nettes : Répartition par branche

	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	Variation en %	Part en %
Grande branche	6 581	7 772	7 710	6 435	7 688	7 237	-5,86	26,91
Collectives	1 881	2 763	2 320	2 971	3 483	3 183	-8,61	11,83
Complémentaires	66	3	1	126	130	147	13,64	0,55
Capitalisation	10 695	10 863	13 511	14 484	13 868	16 327	17,73	60,71
Acceptations	-	4	11	-	-	-	-	-
Total général	19 223	21 405	23 553	24 017	25 168	26 894	6,86	100,00
Taux d'évolution en %	4,05	11,35	10,03	1,97	4,79	6,86		
Autres / Primes (%)	18,41	19,22	19,65	18,09	16,72	17,34		

6. Autres charges nettes par poste de dépense

	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	Variation en %	Part en %
Frais de personnel	6 209	5 495	6 956	7 026	8 009	9 196	14,82	34,19
Impôts et taxes	1 251	2 268	1 460	1 457	1 748	1 878	7,45	6,98
Frais divers de gestion (1)	8 955	8 388	10 091	10 420	12 064	13 231	9,68	49,19
Dot. aux amort. et provisions	2 412	3 419	3 246	4 184	2 196	2 929	33,36	10,89
Total	18 827	19 570	21 754	23 087	24 017	27 234	13,40	101,24
Produits accessoires (2)	215	347	349	235	318	333	4,83	1,24
Autres charges nettes	18 612	19 223	21 405	22 852	23 699	26 901	13,51	100,00
Taux d'évolution en %	21,65	3,28	11,35	6,76	3,71	13,51		
Autres / Primes (%)	19,26	18,41	19,22	19,06	17,85	17,35		

Il faut entendre par autres charges, celles du compte 80 diminuées des produits accessoires et des travaux faits par l'entreprise pour elle-même.

(1) Y compris, TFSE, transports et déplacements

(2) A déduire : produits accessoires et travaux faits par les entreprises pour elles-mêmes

7. Prestations échues

	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	Variation en %	Part en %
Grande branche	15 560	17 956	13 294	15 759	16 669	15 880	-4,73	15,87
Collectives	3 747	4 558	5 503	6 692	6 571	6 513	-0,88	6,51
Complémentaires	44	-3	158	170	158	160	1,37	0,16
Capitalisation	46 202	50 393	60 472	70 278	72 576	76 383	5,24	76,33
Acceptations	1 067	1 280	1 345	1 418	1 179	1 131	-4,04	1,13
Total général	65 553	72 903	80 773	94 318	97 153	100 067	3,00	100,00
Taux d'évolution	-1,80	11,21	10,79	16,77	3,01	3,00		
Prestations / Primes	62,77	65,47	67,38	71,04	64,56	64,53		

8. Primes cédées aux réassureurs

	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	Variation en %	Part en %
--	-------	-------	-------	-------	-------	-------	----------------	-----------

Grande branche	679	1 548	1 885	2 208	1 797	1 583	-11,89	33,79
Collectives	983	1 058	1 260	1 171	1 872	1 594	-14,84	34,03
Capitalisation	835	1 884	1 112	1 369	3 401	1 507	-55,68	32,17
Acceptations	-	-	-	-	-	-	-	-
Total général	2 497	4 490	4 258	4 748	7 069	4 684	-33,74	100,00
Taux d'évolution	10,23	79,80	-5,18	11,52	48,88	-33,74		
P. cédées / P. émises en %	2,39	4,03	3,55	3,58	4,70	3,02		

9. Commissions servies aux intermédiaires

	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	Variation en %	Part en %
Grande branche	1 741	2 526	2 552	2 139	2 707	2 562	-5,36	25,99
Collectives	2 162	2 494	2 419	3 142	3 011	3 183	5,70	32,28
Complémentaires	13	1	0	-	46	47	-	0,48
Capitalisation	2 251	2 240	2 709	3 048	3 482	3 662	5,16	37,15
Acceptations	275	251	456	287	374	404	8,18	4,10
Total général	6 442	7 512	8 135	8 617	9 621	9 859	2,48	100,00
Taux d'évolution en %	-6,31	16,61	8,30	5,91	11,65	2,48		
Commissions / Primes en %	6,17	6,75	6,79	6,49	6,39	6,36		

10. Provisions mathématiques

	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	Variation en %	Part en %
Grande branche	68 955	73 681	69 172	65 729	77 937	86 426	10,89	16,33
Collectives	8 678	9 024	12 649	15 722	15 097	15 731	4,20	2,97
Complémentaires	-	33	24	15	15	94	517,93	0,02
Capitalisation	262 713	286 131	285 913	357 802	392 485	426 149	8,58	80,51
Acceptations	469	1 022	1 145	766	897	882	-1,64	0,17
Total général	340 815	369 892	368 903	440 034	486 432	529 283	8,81	100,00
Taux d'évolution en %	-5,74	8,53	-0,27	19,28	10,54	8,81		
Provision/ Primes (%)	326,34	332,20	307,74	331,42	323,24	341,34		

ENGAGEMENTS RÉGLEMENTES ET ACTIFS ADMIS EN REPRÉSENTATION

Sociétés IARD	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Provisions pour risques en cours	10 330	11 576	12 001	20 095	16 511	18 274
Provisions pour sinistres à payer	126 677	130 380	118 638	122 552	142 488	135 283
Provisions mathématiques	2	-	-	-	405	-
Autres engagements réglementés	24 855	25 238	24 539	32 935	33 651	21 054
Total engagements réglementés	161 864	167 194	155 178	175 583	193 055	174 611
Valeurs mobilières	64 151	68 441	69 126	75 200	76 357	80 243
dont valeurs d'Etat	29 348	31 222	27 939	26 763	30 505	37 087
Droits réels immobiliers	39 550	37 319	37 082	49 196	33 821	40 283
Dépôts en banques	33 837	37 425	43 179	46 106	56 293	54 457
Arriérés de primes	19 648	13 661	13 661	21 166	25 201	29 339
dont admis en représentation	1 037	1 147	848	823	1 377	2 377
Autres actifs	18 198	13 918	13 842	5 114	21 447	12 514
Total actifs admis en représentation	156 773	158 250	164 077	176 439	189 295	189 873

Sociétés Vie	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Provisions pour risques en cours	2 165	3 483	7 346	13 784	7 877	10 213
Provisions pour sinistres à payer	13 066	19 459	22 906	25 642	28 044	26 562
Provisions mathématiques	332 806	362 986	393 746	444 023	474 716	527 616
Autres engagements réglementés	27 502	29 565	32 579	39 732	23 259	19 779
Total engagements réglementés	375 539	415 494	456 576	523 181	533 896	584 171
Valeurs mobilières	185 276	198 770	212 750	232 264	261 830	290 874
dont valeurs d'Etat	96 086	88 894	81 970	89 691	106 502	135 888
Droits réels immobiliers	53 946	53 449	50 976	53 794	73 888	71 864
Dépôts en banques	119 473	143 796	157 032	196 294	177 915	185 384
Arriérés de primes	9 647	10 845	9 316	9 105	5 837	4 865
dont admis en représentation	4 621	4 448	1 894	1 392	983	884
Autres actifs	29 871	29 597	37 711	44 997	53 178	65 001
Total actifs admis en représentation	393 187	430 060	460 363	528 741	567 795	614 008

Sociétés Vie et IARD	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Provisions pour risques en cours	12 495	15 059	19 347	33 879	24 388	28 487
Provisions pour sinistres à payer	139 743	149 839	141 544	148 194	170 532	161 845
Provisions mathématiques	332 808	362 986	393 746	444 023	475 122	527 616
Autres engagements réglementés	52 357	54 804	57 118	72 667	56 910	40 833
Total engagements réglementés	537 403	582 688	611 754	698 764	726 951	758 781
Valeurs mobilières	249 427	267 211	281 876	307 464	338 187	371 117
dont valeurs d'Etat	125 434	120 116	109 909	116 454	137 007	172 975
Droits réels immobiliers	93 496	90 767	88 058	102 991	107 708	112 147
Dépôts en banques	153 310	181 221	200 211	242 400	234 209	239 841
Arriérés de primes	29 295	24 506	22 977	30 271	31 038	34 204
dont admis en représentation	5 658	5 595	2 742	2 215	2 360	3 261
Autres actifs	48 069	43 515	51 553	50 111	74 625	77 515
Total actifs admis en représentation	549 960	588 310	624 440	705 181	757 090	803 881

EVOLUTION DES BILANS SYNTHETIQUES

SOCIETES VIE						
ACTIF	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Valeurs immobilisées	268 427	284 356	307 578	373 366	383 324	417 645
P. T. des Réassureurs	7 148	11 654	12 164	16 067	17 978	20 644
Créances / agents et assurés	9 647	10 845	9 316	9 589	4 010	3 196
Liquidités	75 338	88 155	92 630	115 471	112 953	114 235
Divers	78 115	85 553	95 753	98 515	93 141	97 459
Perte	-	-	-	-	-	-
Total actif	438 675	480 564	517 441	613 007	611 407	653 180

PASSIF	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Fonds propres	33 577	35 512	39 044	44 610	36 395	40 426
Dettes à LMT	4 863	7 458	7 839	11 347	8 249	8 784
Provisions techniques	371 626	406 383	445 359	517 235	519 557	553 848
Autres dettes	21 386	22 665	20 680	25 764	30 374	29 674
Bénéfice	7 223	8 545	4 519	14 050	16 832	20 448
Total passif	438 675	480 564	517 441	613 007	611 407	653 180

SOCIETES NON VIE						
ACTIF	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Valeurs immobilisées	112 895	129 305	132 857	130 469	157 029	155 922
P. T. des Réassureurs	52 530	40 540	42 085	35 509	41 309	41 542
Créances / agents et assurés	19 648	12 637	13 661	21 166	18 770	21 838
Liquidités	39 620	49 385	55 637	46 705	66 782	51 286
Divers	75 797	74 138	78 794	91 580	79 240	81 554
Perte	-	9 207	-	2 919	-	2 611
Total actif	300 490	315 211	323 034	328 348	363 130	354 753

PASSIF	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Fonds propres	50 802	56 292	55 650	58 795	85 586	89 786
Dettes à LMT	43 022	35 217	41 981	32 438	41 922	752
Provisions techniques	126 199	133 687	130 654	132 624	140 843	137 210
Autres dettes	76 927	90 015	86 762	104 490	86 229	127 005
Bénéfice	3 540	-	7 987	-	8 551	-
Total passif	300 490	315 211	323 034	328 348	363 130	354 753

ENSEMBLE (VIE ET NON VIE)						
ACTIF	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Valeurs immobilisées	381 322	413 661	440 435	503 835	540 353	573 568
P. T. des Réassureurs	59 678	52 194	54 249	51 575	59 288	62 186
Créances / agents et assurés	29 295	23 482	22 977	30 755	22 780	25 035
Liquidités	114 958	137 540	148 267	162 176	179 736	165 522
Divers	153 912	159 691	174 547	190 094	172 381	179 013
Perte	-	662	-	-	-	-
Total actif	739 165	787 230	840 475	938 436	974 537	1 005 323

PASSIF	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Fonds propres	84 379	91 805	94 694	103 406	121 981	130 212
Dettes à LMT	47 885	42 675	49 820	43 786	50 171	9 537
Provisions techniques	497 825	540 069	576 013	649 859	660 400	691 058
Autres dettes	98 313	112 680	107 442	130 254	116 603	156 679
Bénéfice	10 763	-	12 506	11 131	25 383	17 838
Total passif	739 165	787 230	840 475	938 436	974 538	1 005 323

P.T des réassureurs : Provisions techniques à la charge des réassureurs

LISTE DES SOCIÉTÉS NON VIE AU 30 JUIN 2018

N°	Nom de la société	Boîte postale	Téléphone	Adresse électronique
1	ALLIANZ COTE D'IVOIRE ASSURANCES	01 BP 1741 Abidjan 01	20 30 40 00	allianz.coteivoire@allianz-ci.com
2	AMSA ASSURANCES COTE D'IVOIRE	01 BP 1333 Abidjan 01	20 30 05 00	amsa-ci@amsaassurances.com
3	ASSURANCES COMAR COTE D'IVOIRE		22 22 24 55	infos@comar.ci
4	ATLANTA COTE D'IVOIRE NON VIE	01 BP 4666 Abidjan 01	20 30 77 77	t.kouame@atlanta.ci
5	ATLANTIQUE ASSURANCES COTE D'IVOIRE	01 BP 1846 Abidjan 01	20 31 78 00	aaci@atlantique-assurances.net
6	ATLAS ASSURANCES	04 BP 314 Abidjan 04	20 30 39 99 20 22 35 34 20 22 38 37	atlas103@aviso.ci
7	AXA COTE D'IVOIRE	01 BP 378 Abidjan 01	20 31 88 88	axaddg@africaoline.co.ci / johnson.boa@axa.ci
8	GENERATION NOUVELLE D'ASSURANCES COTE D'IVOIRE (GNA-CI)	04 BP 1522 Abidjan 04	20 25 98 00	doussoutie.komara@gna-ci.com
9	L'AFRICAIN DES ASSURANCES (2ACI)(EX SAFA)	04 BP 804 Abidjan 04	20 25 28 50	safa@aviso.ci
10	LA LOYALE ASSURANCES	01 BP 12263 Abidjan 01	20 32 51 60 20 30 53 53	laloyale@laloyale.net
11	MUTUELLE D'ASSURANCES DES TAXIS COMPTEURS D'ABIDJAN (MATCA)	04 BP 2084 Abidjan 04	20 30 33 33	info@matca-ci.com
12	NSIA COTE D'IVOIRE (NSIA-CI)	01 BP 4092 Abidjan 01	20 31 98 00 20 22 76 21 20 22 76 22	nsiaassurancesci@groupensia.com
13	SAHAM ASSURANCES COTE D'IVOIRE	01 BP 3832 Abidjan 01	20 25 36 00	sahamassuranceci@sahamassurance.com
14	SERENITY SA	01 BP 10244 Abidjan 01	20 32 16 52 / 53	serenity@serenity-sa.com
15	SOCIÉTÉ AFRICAINE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES DE COTE D'IVOIRE (SAAR-CI)	01 BP 12201 Abidjan 01	22 50 81 50	tetialianicet@yahoo.fr
16	COMAR	01 BP 1217 Abidjan 01	20 21 97 82 20 31 52 00 20 31 51 00	
17	SOCIÉTÉ IVOIRIENNE D'ASSURANCES MUTUELLES (SIDAM)	01 BP 1217 Abidjan 01	20 21 97 82 20 31 52 00 20 31 51 00	sidam@sidam.ci
18	SMABTP COTE D'IVOIRE S.A	01 BP 6941 ABIDJAN 41	20 20 40 40	contact@group-smaci.ci
19	SONAM ASSURANCES (EX 3A IARD)	17 BP 477 Abidjan 17	20 32 33 97/98 20 32 87 25	3aiard@aviso.ci
20	STANE ASSURANCES		22 50 82 40	info@stanepro.com
21	SUNU ASSURANCES IARD	01 BP 3803 Abidjan 01	20 25 18 18	cotedivoire.iard@sunu-group.com
22	Wafa ASSURANCE COTE D'IVOIRE	01 BP 5558 Abidjan 01	20 31 11 31	secretariat@wafaassurance.ci

LISTE DES SOCIÉTÉS VIE AU 30 JUIN 2018

N°	Nom de la société	Boîte postale	Téléphone	Adresse électronique
1	ALLIANCE AFRICAINE D'ASSURANCES VIE (3A-VIE)	01 BP 11944 Abidjan 01	20 33 98 20 20 33 85 07	aaavie@aaavie.com
2	ALLIANZ COTE D'IVOIRE ASSURANCES VIE	01 BP 1741 Abidjan 01	20 30 40 70	allianz.coteivoire@allianz-ci.com
3	ATLANTIQUE ASSURANCES VIE (AA VIE)	01 BP 1337 Abidjan 01	20 31 21 41	aavie@aavie.net
4	AXA COTE D'IVOIRE VIE	01 BP 378 Abidjan 01	20 31 88 88	axaddg@africaoline.co.ci/ johnson.boa@axa.ci
5	BELIFE INSURANCE SA	01 BP 5173 Abidjan 01	20 31 14 70 14 75 / 14 80 14 85	infos@belife.ci
6	LA LOYALE VIE	01 BP 11885 Abidjan 01	20 22 94 64 20 33 15 00	laloyalevie@aviso.ci
7	NSIA VIE ASSURANCES (NSIA-VIE)	01 BP 4092 Abidjan 01	22 41 98 00	nsiavieassurances.ci@groupensia.com
8	SAHAM ASSURANCE VIE COTE D'IVOIRE	16 BP 1306 Abidjan 16	20 25 37 00	saham.assurance.vie@sahamassurance.com
9	SOCIÉTÉ AFRICAINE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES VIE COTE D'IVOIRE (SAAR-VIE CI)	01 BP 6754 Abidjan 01	22 50 81 50	z.gerardo@saarvie.ci
10	SOCIÉTÉ DU MILLENAIRE D'ASSURANCE VIE (SOMAVIE)	01 BP 1217 Abidjan 01	20 31 11 40	somavie@aviso.ci
11	SUNU ASSURANCES VIE COTE D'IVOIRE	01 BP 2016 Abidjan 01	20 31 04 00	cotedivoire.vie@sunu-group.com
12	WAFa ASSURANCE COTE D'IVOIRE VIE	01 BP 5558 Abidjan 01	20 20 24 50	faycal.ouzgane@wafaassurance.ci



Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP)
Siège social : Plateau Boulevard Carde • BP V98 Abidjan-Côte d'Ivoire
Téléphone : (225) 20.30.90.20 • Fax : (225) 20.21.35.87
Email : info@tresor.gouv.ci • Site : www.tresor.gouv.ci
[www.facebook.com](http://www.facebook.com/dgtcpci) • [dgtcpci.www.twitter.com](https://twitter.com/dgtcpci)
[dgtcpci.www.youtube.com/dgtcpci](https://www.youtube.com/dgtcpci) • <https://baobab.tresor.gouv.ci>
Numéro vert : 8000 10 10